



Mairie de CABESTANY

Place des Droits de l'Homme
66330 CABESTANY



QUALICONSULTING

Agence de Perpignan
39 Boulevard Kennedy
66100 PERPIGNAN

TITRE DU DOCUMENT

Elaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

D	03/05/2011	C.ESCARGUEL	D.DANAT	Modification suite à la validation du plan d'action pluriannuel par la Commission d'Accessibilité	
C	07/02/2011	C.ESCARGUEL	D.DANAT	Modification suite à la validation des axes prioritaires par la Commission d'Accessibilité	
B	08/11/2010	C.ESCARGUEL	D.DANAT	Modification suite à réunion du 14/09/2010	
A	07/05/2010	C.ESCARGUEL	D.DANAT	Version projet	
<i>Rév</i>	<i>Date</i>	<i>Auteur</i>	<i>Appr.</i>	<i>Description</i>	<i>Etat</i>

Emetteur : QUALICONSULTING

Echelle : Sans objet

Affaire : HAND Voirie Cabestany

Document N° : 110503-QCTINGàCABESTANY – Plan de Mise en Accessibilité Voirie – Version D

SOMMAIRE

PREAMBULE : PRESENTATION DE L'ETUDE	3
CHAPITRE 1 : BILAN DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE RELATIVE A L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS.....	4
1.1 HISTORIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE DANS LA LOI.....	4
1.2 LA LOI DU 11 FEVRIER 2005 ET SES TEXTES D'APPLICATION RELATIFS A L'ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	4
1.3 SYNTHESE DU CONTENU DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE	5
CHAPITRE 2 : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ETAT DES LIEUX DE L'ENSEMBLE DE LA VOIRIE COMMUNALE	9
2.1 ASSIETTE DE L'ETUDE	9
2.2 DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS	10
CHAPITRE 3 : ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE DE CABESTANY	11
3.1 DEFINITION DES AXES PRIORITAIRES : ANALYSE MULTICRITERES.....	11
3.1.1 <i>Etude des enjeux propres à la Commune de Cabestany.....</i>	<i>12</i>
3.1.2 <i>Mode de sélection des itinéraires prioritaires</i>	<i>21</i>
3.1.3 <i>La liste des axes prioritaires</i>	<i>21</i>
3.2 LES FICHES D'ACTIONS DETAILLEES PAR VOIE.....	21
3.2.1 <i>Une synthèse des non conformités identifiées</i>	<i>21</i>
3.2.2 <i>Une mise en évidence des non conformités pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation.....</i>	<i>21</i>
3.2.3 <i>Une synthèse des enjeux financiers à l'échelle de la Commune</i>	<i>21</i>
3.2.4 <i>Un outil de programmation et de suivi des travaux</i>	<i>21</i>
3.3 LA CARTOGRAPHIE DES CONTRAINTES	21
3.4 LA HIERARCHISATION DES VOIES : ANALYSE MULTICRITERES.....	21
3.4.1 <i>Sélection des critères à prendre en compte.....</i>	<i>21</i>
3.4.2 <i>Définition des barèmes de notation à associer à chaque critère.....</i>	<i>21</i>
3.4.3 <i>Choix des facteurs de pondération</i>	<i>21</i>
3.4.4 <i>Hiérarchisation des voies.....</i>	<i>21</i>
3.5 LE PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL	21
CHAPITRE 4 : EVALUATION ET MISE A JOUR DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE	21
ANNEXES.....	21
ANNEXE N°1 : SCHEMA DES FLUX EXTRAIT DU PLAN DE SECURISATION DES DEPLACEMENTS REALISE PAR LA DDE EN 2006.....	21
ANNEXE N°2 : SCHEMA DES DIFFICULTES ET POINTS NOIRS EN MATIERE DE SECURITE EXTRAIT DU PLAN DE SECURISATION DES DEPLACEMENTS REALISE PAR LA DDE EN 2006	21
ANNEXE N°3 : SCHEMA DE LA CONTINUITE DU CHEMINEMENT PIETON EXTRAIT DU PLAN DE SECURISATION DES DEPLACEMENTS.	21
ANNEXE N°4 : PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE L'HOTEL DE VILLE (AVANT PROJET).....	21
ANNEXE N°5 : PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU PERIGORD (ESQUISSE)	21
ANNEXE N°6 : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE CLEMENCEAU (ESQUISSE)	21
ANNEXE N°7 : FICHES DE SYNTHESE PAR VOIE PRIORITAIRE	21

PREAMBULE : PRESENTATION DE L'ETUDE

L'accessibilité est une des conditions primordiales permettant à tous d'exercer les actes quotidiens. En cela, elle est une composante de la qualité et des performances de l'environnement. L'accessibilité aux logements, aux espaces publics, aux services et aux transports, permet leur usage par toute personne en toute autonomie. L'accessibilité résulte donc de l'adéquation entre une personne, avec ses aptitudes et ses difficultés, et un environnement.

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics. C'est un enjeu social et humain que les collectivités se doivent d'intégrer dans leurs politiques.

Cette loi place au coeur de son dispositif l'accessibilité de la voirie et des espaces publics à toutes les personnes handicapées et vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps : qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques, permanents ou passagers.

L'accessibilité concerne effectivement tout le monde, et améliorer l'accessibilité de sa commune et de ses services, c'est donc aussi conserver l'autonomie de ces personnes et permettre leur maintien à domicile.

Parmi les nouvelles obligations de la loi du 11 février 2005, l'une d'elles impose au maire de chaque commune quelle qu'en soit la taille, d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. L'amélioration de l'accessibilité est en effet le gage de déplacements effectués en sécurité, et dans le confort, pour tous les habitants et les citoyens.

C'est dans le cadre de cette réglementation que la Ville de Cabestany a décidé de procéder à l'élaboration d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, visant à :

- Etablir un bilan de la réglementation applicable en matière d'accessibilité des voiries et espaces publics dont elle est propriétaire,
- Diagnostiquer le niveau actuel d'accessibilité sur l'ensemble des voiries et espaces publics de la commune afin de relever les non conformités existantes au regard de la réglementation en vigueur,
- Définir des zones prioritaires vis-à-vis de la mise en accessibilité en se basant sur les enjeux communaux et les urgences observées,
- Réaliser un plan d'actions à mener pour rendre accessible les voiries prioritaires,
- Formaliser, sous forme d'un Plan d'Accessibilité, un scénario destiné à programmer la mise en accessibilité des voiries prioritaires.

CHAPITRE 1 : BILAN DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE RELATIVE A L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

1.1 HISTORIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE DANS LA LOI

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 fixe le cadre des actions à mettre en oeuvre pour faciliter la vie des personnes handicapées. Le chapitre V propose des dispositions tendant à favoriser leur vie sociale, en permettant leur accès aux établissements recevant du public (article 49) et aux infrastructures de transport (article 52).

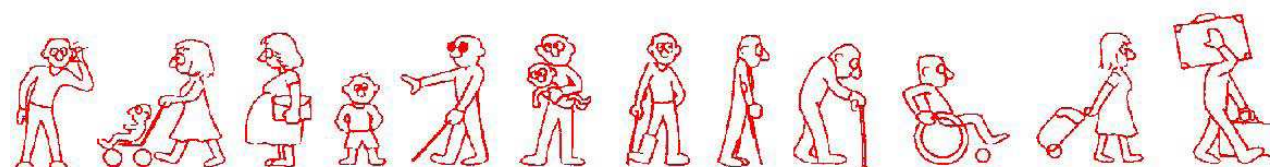
La loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) de 1982 définit un droit au transport pour tous. L'article 2 souligne l'importance des mesures à prendre pour que ce droit concerne aussi les personnes à mobilité réduite.

La loi du 13 juillet 1991, qui complète la loi de 1975, rend obligatoire l'accessibilité des personnes handicapées aux locaux d'habitation, aux lieux de travail et aux établissements recevant du public. Elle réaffirme le principe de l'accessibilité de la voirie et l'étend aux espaces de circulation.

La loi "SRU" (Solidarité et renouvellement urbains) du 13 décembre 2000 associe la notion d'accessibilité à un périmètre d'action plus global et en fait une des conditions d'un développement urbain durable et solidaire.

1.2 LA LOI DU 11 FEVRIER 2005 ET SES TEXTES D'APPLICATION RELATIFS A L'ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS

La loi du 11 FEVRIER 2005 et ses textes d'application donnent une toute autre définition du handicap et rend toute sa complexité à l'idée d'accessibilité. Elle rompt avec les lois précédentes dans la mesure où elle fait référence à tous les types de handicap (moteurs, sensoriels et mentaux), où elle aborde la question de l'accessibilité de la ville dans son ensemble et notamment dans la chaîne de déplacement (des transports en commun et des espaces publics aux bâtiments...), et où elle s'applique à des aménagements ou bâtiments existants et non plus seulement dans le cadre de travaux nouveaux.



L'accès « à tout pour tous », tel est le mot d'ordre, induit par la loi du 11 février 2005.

Le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

L'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

1.3 SYNTHÈSE DU CONTENU DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Le Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics doit être élaboré par la Commune **avant le 23 décembre 2009**.

Ce Plan de Mise en Accessibilité est voué à :

- fixer les dispositions pour rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et les aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la Commune,
- définir les conditions et délais de réalisation des aménagements prévus,
- définir les modalités et la périodicité de sa révision.

Les textes réglementaires ne fixent pas d'échéance concernant la mise en accessibilité des voiries mais prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2007, l'aménagement, en agglomération, des espaces publics et de l'ensemble de la voirie ouverte à la circulation publique et, hors agglomération, des zones de stationnement, des emplacements d'arrêt des véhicules de transport en commun et des postes d'appel d'urgence est réalisé de manière à permettre l'accessibilité de ces voiries et espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible.

Ces dispositions sont applicables à l'occasion :

- de la réalisation de voies nouvelles,
- d'aménagements ou de travaux ayant pour effet de modifier la structure des voies ou d'en changer l'assiette
- de travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements existants ou des espaces publics, que ceux-ci soient ou non réalisés dans le cadre d'un projet de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

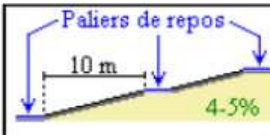
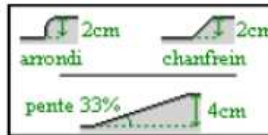
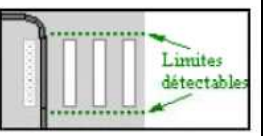
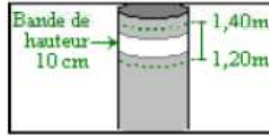
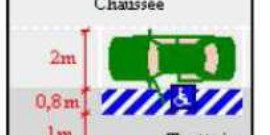
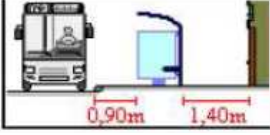
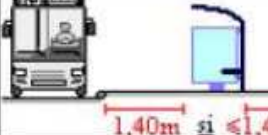
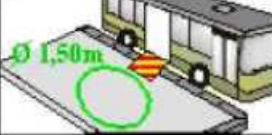
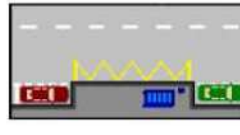
Toutefois, dans le respect d'une logique de continuité de la chaîne de déplacement, il est important que la mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics coïncide avec celle des Etablissements Recevant du Public et des Transports Collectifs. Or, les dates d'échéance réglementaires correspondantes sont :

ERP existants : Accessibilité totale sauf pour ERP de 5 ^{ème} catégorie pour lesquels l'ensemble des prestations sont fournies dans une partie accessible du bâtiment. <i>(Article 5 de la loi du 11 février 2005)</i>	1^{er} janvier 2015
Transports collectifs : Accessibilité totale <i>(Article 45 de la loi du 11 février 2005)</i>	12 février 2015

Ainsi, lorsque les contraintes budgétaires de la commune le permettent, nous proposons de programmer les travaux de mise en accessibilité sur un échéancier se terminant au 1^{er} janvier 2015 pour rester cohérent avec la date butoir de mise en accessibilité des ERP et des transports.

Les caractéristiques techniques que doivent satisfaire les aménagements destinés à assurer l'accessibilité des espaces publics sont précisées par le décret n°2006-1658 et l'arrêté du 15 janvier 2007 et concernent notamment les aménagements suivants :

- Cheminements : pentes et paliers de repos, ressauts, traversées pour piétons, profil en travers, équipements et mobilier, escaliers...
- Stationnement réservé,
- Signalétique et système d'information hors signalisation routière,
- Feux de circulation et poste d'appel d'urgence,
- Emplacement d'arrêt de véhicules de transport collectif.

Pentes et Paliers de repos 	Ressauts 	Profil en travers 	Abaissées de trottoirs pour passages piétons 
Traversées pour piétons 	Equipements et mobiliers sur le cheminement 		Escaliers 
Signalisation des emplacements 	Stationnement réservé		
			
Poste d'appel d'urgence 	Informations visuelles facilement compréhensibles 	Feux de circulation permanents 	
Emplacement d'arrêt de véhicules de transport collectif			
			

En cas d'impossibilité de satisfaire à ces prescriptions, l'autorité gestionnaire de la voie ou de l'espace public doit solliciter l'avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) pour dérogation selon les modalités précisées à l'arrêté du 15 janvier 2007 (Article 2).

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) :

Dans les communes de 5000 habitants et plus, la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées est obligatoire. Elle doit réunir des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées et être présidée par le maire.

Son rôle consiste à :

- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- publier un rapport annuel relevant toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées de la Ville de Cabestany qui ont été associées à l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics sont :

- Madame Cécile LACPERE, Adjointe au Maire en charge du Cadre de Vie, Transports et Circulation,
- Madame Josette CRESTA, Adjointe au Maire en charge de la Vie sociale et familiale,
- Madame Thérèse MACHET, Conseillère municipale,
- Madame Yvette MESTRE, Conseillère municipale,
- Madame Karine SANYAS, Conseillère municipale,
- Madame Nadine DRILLIEN, Conseillère municipale,
- Monsieur Nicolas FABRE, Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme,
- Monsieur Laurent BOUISSET, Responsable du Service Voirie et Infrastructures,
- Monsieur Jean-Henri MARTIN, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale,
- Madame Patricia RUIZ, Centre Communal d'Action Sociale,
- Mademoiselle Flora BROUSSE, Stagiaire au Service Urbanisme,
- Monsieur et Madame FITZENTZ, représentants de l'Association des Paralysés de France (APF),
- Mademoiselle Tiphaine DENIS-MESPLES, représentante de l' Association Pour l'Insertion des Déficiants Auditifs (APIDA 66),
- Madame Mirella DENIS-MESPLES, représentante de l' Association Pour l'Insertion des Déficiants Auditifs (APIDA 66),
- Mesdames LAUER et Geneviève LUBIN, représentante de la FAF-Union Catalane des Aveugles.

Un groupe de pilotage a été spécialement constitué pour suivre l'élaboration du présent Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics. Il est composé uniquement d'intervenants de la mairie de Cabestany. En voici la composition :

- Madame Cécile LACAPERE, Adjointe au Maire en charge du Cadre de Vie, Transports et Circulation,
- Monsieur Nicolas FABRE, Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme,
- Monsieur Laurent BOUISSET, Responsable du Service Voirie et Infrastructures.

CHAPITRE 2 : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ETAT DES LIEUX DE L'ENSEMBLE DE LA VOIRIE COMMUNALE

L'objectif de cette phase est d'évaluer le niveau d'accessibilité des voiries et espaces publics existants sur le territoire de la commune vis-à-vis de la réglementation en vigueur détaillée précédemment.

2.1 ASSIETTE DE L'ETUDE

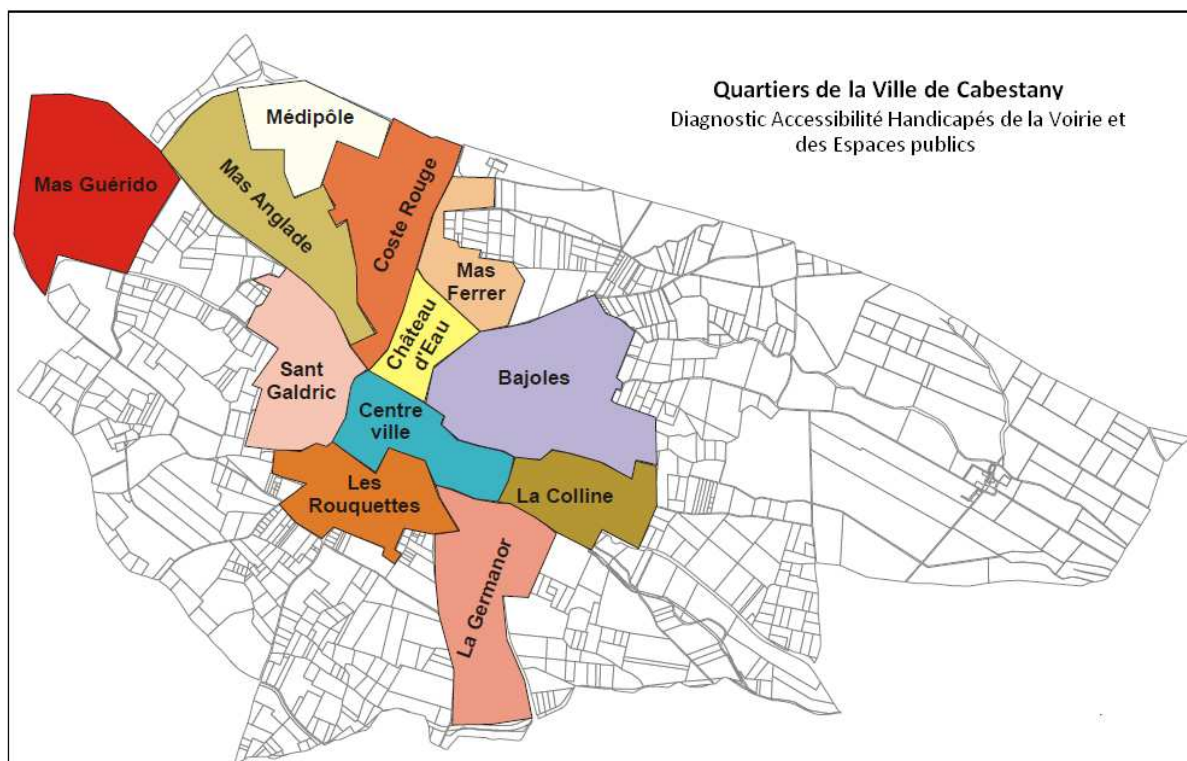
Avec une population de plus de 8410 habitants, Cabestany occupe une position privilégiée au sein de l'ensemble urbain de l'agglomération de Perpignan, sur et à proximité d'axes de communication.

Son territoire communal s'étend sur 1050 hectares dont plus de 200 sont urbanisés.

La structure urbaine de la ville est marquée par une trame en étoile, desservie au total par un linéaire de voirie de cinquante kilomètres.

La présente étude vise à évaluer le niveau d'accessibilité actuel de l'ensemble de la voirie et des espaces publics de la Commune selon un découpage du réseau urbain en douze secteurs, tel que précisé ci-dessous :

- | | |
|-----------------|------------------|
| - Médipôle | - Bajoles |
| - Mas Anglade | - Centre Ville |
| - Côte Rouge | - La Colline |
| - Château d'Eau | - Les Rouquettes |
| - Mas Ferrer | - La Germanor |
| - San Galdric | - Mas Guérido |



2.2 DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Chaque voirie de chaque secteur a été diagnostiquée par l'agence QUALICONSLT de Perpignan, aboutissant à la production d'un rapport d'audit par secteur, à l'exception du Secteur Bajoles scindé en deux rapports distincts.

Ce diagnostic permet d'obtenir pour chaque quartier :

- un relevé exhaustif des non conformités et des difficultés d'usage,
- un ensemble de suggestions de préconisations,
- une indication des demandes de dérogations possibles,
- une évaluation du coût des travaux de mise en accessibilité à effectuer, ventilée par corps d'états et par partie d'ouvrage,
- une synthèse faisant apparaître le détail des handicaps concernés par les obstacles présents sur chaque site
- le récapitulatif des non conformités relevées reporté sur un plan du quartier.

Cf. les 13 rapports d'audits rédigés par QUALICONSLT et listés ci-dessous :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Zone Médipôle | - Zone Bajoles (2) |
| - Zone Mas Anglade | - Zone Centre Ville |
| - Zone Côte Rouge | - Zone La Colline |
| - Zone Mas Ferrer | - Zone Les Rouquettes |
| - Zone Château d'eau | - Zone La Germanor |
| - Zone San Galdric | - Zone Mas Guerido |
| - Zone Bajoles (1) | |

Ci-après, un tableur synthétisant les principales données issues du diagnostic :

Quartier	Nombre d'obstacles	Taux d'accessibilité	Montant des travaux (€)
Médipôle	44	61%	545 650
Mas Anglade	40	57%	659 270
Mas Ferrer	118	61%	498 395
Côte Rouge	112	61%	1 141 535
San Galdric	124	61%	1 133 235
Château d'Eau	170	62%	687 500
Bajoles (1)	141	64%	668 290
Bajoles (2)	177	61%	1 133 925
Centre ville	240	61%	1 644 865
Germanor	88	61%	654 105
Rouquettes	84	61%	464 910
La Colline	52	60%	500 040
Mas Guérido	68	66%	343 080
TOTAL CABESTANY	1458	61,3	10 074 800

CHAPITRE 3 : ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE DE CABESTANY

A partir des résultats issus du diagnostic de l'ensemble de la voirie, l'objet de cette phase est de déterminer les axes prioritaires en terme de mise en accessibilité et de proposer, pour ces axes là, un plan d'actions visant à répondre aux exigences techniques imposées par les textes réglementaires.

En ce qui concerne les axes non retenus comme prioritaires, les données issues du diagnostic n'ont donc pas d'utilité immédiate. Cependant, lors de projets d'aménagements à venir concernant ces zones, il sera précieux de pouvoir exploiter cet état des lieux afin de garantir la prise en compte du volet Accessibilité au sein du nouvel aménagement.

3.1 DEFINITION DES AXES PRIORITAIRES : ANALYSE MULTICRITERES

La Loi du 11 février 2005 fait désormais obligation d'organiser la mise en accessibilité de la chaîne du déplacement pour permettre son accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite dans sa totalité et avec la meilleure autonomie possible.

Dans la plupart des déplacements, l'individu marche et emprunte l'espace de voirie pour aller chercher sa voiture en stationnement, se rendre à l'arrêt de bus ou à la mairie ou tout simplement, pour se rendre directement à pied là d'un point A à un point B. La chaîne de déplacement est ainsi composée du cadre bâti (habitat et ERP), des systèmes de transport et des voiries et espaces publics.



La loi précise que le PAVE porte sur l'ensemble de l'agglomération au sens du code de la route. Mais il peut y avoir des périmètres différents selon les caractéristiques de la commune, la densité, les aménagements, la configuration géographique, les contraintes techniques existantes, etc. Il n'existe pas d'obligation réglementaire qui impose la programmation de la mise en accessibilité de la totalité des voiries et espaces publics au sein du PAVE.

Le bon périmètre d'études pour l'élaboration du PAVE est celui qui permet de résoudre les problèmes d'accessibilité localisés sur **les itinéraires piétons les plus empruntés et desservant les équipements et les pôles générateurs de déplacement de la commune.**

Suite à la mise en œuvre des aménagements prévus dans le PAVE, les personnes handicapées peuvent ainsi bénéficier d'une continuité dans leurs déplacements quotidiens et jouir de leur cadre

de vie, **en toute autonomie**. Le reste des voiries et espaces publics pourra être traité dans un second temps, à l'occasion d'une révision du PAVE, ou au fil des projets d'aménagements de voirie.

Pour cela, nous proposons d'identifier, au sein de la Ville de Cabestany, les itinéraires et secteurs à enjeux où les efforts de mise en accessibilité doivent être concentrés en priorité.

La définition de ces itinéraires à enjeux s'appuie sur l'amélioration des services en direction des personnes en situation de handicap dans les aspects principaux de leur vie quotidienne ; les itinéraires prioritaires doivent leur permettre de profiter pleinement des services de la Ville, de l'animation des espaces urbains, de l'accès aux transports collectifs...

Ainsi l'objectif de cette phase est de déterminer les axes et zones de voiries qui permettront la continuité de la chaîne de déplacement en fonction des enjeux propres à la Commune de Cabestany.

3.1.1 Etude des enjeux propres à la Commune de Cabestany

De façon déterminer les enjeux propres à la commune de Cabestany, l'étude des documents suivants a été réalisée :

- Le plan de sécurisation des déplacements, réalisé par la DDE en Juin 2006,
- Le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme datant d'Octobre 2009,
- Les résultats de la campagne de comptage et de mesures de vitesses sur la Commune de Cabestany du 29 janvier au 9 février 2007,
- La liste des Etablissements Recevant du Public de la Commune diagnostiqués par QUALICON CONSULT dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP,
- Les projets d'aménagements en cours.

■ L'étude du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme révisé en Octobre 2009

L'étude de ce document a permis de localiser les différents pôles générateurs de déplacement au sein de la commune :

La localisation des zones d'activités et des espaces commerciaux

Le PLU met en évidence 6 pôles commerciaux à savoir :

- **Le Mas Guérido** a une vocation plutôt commerciale et regroupe 307 établissements recensés au fichier SIRENE en 2006 ; son aire de chalandise dépasse le cadre communal,
- **Le Médipôle** a une vocation plutôt médicale et regroupe 116 établissements recensés au fichier SIRENE en 2006,
- **Le Centre Ville** réunit services et commerces avec 76 établissements recensés au fichier SIRENE en 2006,
- **La zone des Rouquettes**, à vocation plutôt artisanale, regroupe 21 établissements recensés au fichier SIRENE en 2006
- **Bajoles** concentre 12 établissements recensés au fichier SIRENE en 2006,
- **La Moulinas** en concentre 14,
- **La ZAC Terre Rouge**, actuellement en construction.

La localisation des espaces dédiés au stationnement

En plus des équipements de stationnement intégrés aux zones d'activités du Mas Guérido et du Médipôle, Cabestany est équipé de quatre principaux parcs de stationnement aux alentours du Centre Ville :

- Le Parking du Centre Culturel (300 places)
- Le Parking Place du 8 mai 1945 (100 places)
- Le Parking de la Madeleine (80 places)
- Le Parking de la Poste (30 places).

Un projet en cours d'études prévoit également la construction d'un parking d'une capacité de 20 places à proximité de l'Hôtel de Ville (Cf. Annexe n°4).

La localisation des arrêts de transports collectifs

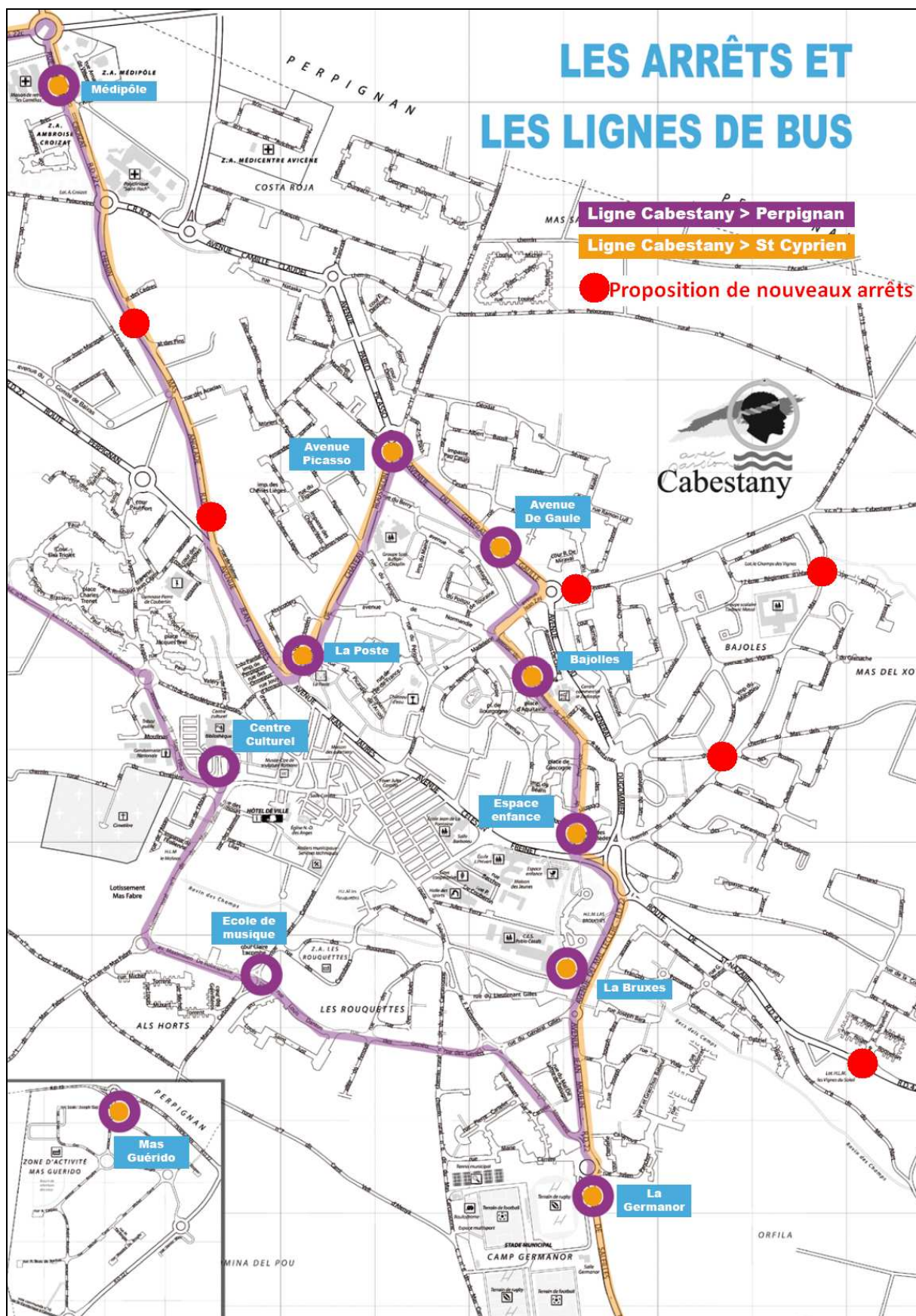
Deux lignes de bus cohabitent à Cabestany : une ligne directe Perpignan-Cabestany et une ligne Perpignan – St Cyprien. Onze arrêts de bus sont actuellement comptabilisés sur les voiries de la Commune de Cabestany :

- Mas Guérido
- Médipôle
- La Poste
- Avenue Picasso
- Avenue de Gaulle
- Bajolles
- Espace Enfance
- HLM Las Bruces
- La Germanor
- Ecole de Musique
- Centre Culturel



Arrêts de bus Médipôle

Afin de répondre à la demande de nouveaux quartiers, la Ville de Cabestany prévoit dans son PLU de créer six nouveaux arrêts de bus, comme l'illustre la cartographie ci-dessous.



La localisation des équipements et des services

- Les équipements scolaires sont répartis dans différents quartiers :
 - o Le Collège Pau Casals qui accueille 711 élèves (2008/2009),
 - o L'école élémentaire Jacques Prévert (229 élèves),
 - o L'école primaire Ludovic Massé (157 élèves)
 - o L'école élémentaire Buffon (140 élèves)
 - o L'école maternelle de La Fontaine (122 élèves),
 - o L'école maternelle Chaplin (97 élèves),
 - o La cantine scolaire municipale qui accueille quotidiennement 400 élèves,
 - o L'espace Enfance qui concentre la crèche et la halte garderie (45 enfants).



Le Collège Pau Casals

- Les équipements socioculturels et sportifs sont nombreux sur le territoire de la commune. On dénombre notamment :
 - o La Maison des Quartiers,
 - o Le Centre Culturel incluant la Bibliothèque municipale, une salle de cinéma/théâtre et un cyber espace,
 - o Le Centre de Sculpture romane,
 - o Le Foyer Jules Castillo,
 - o La Salle Carrère,
 - o La Salle Ludovic Massé,
 - o La Halle aux Sports,
 - o Le Gymnase Pierre de Coubertin,
 - o La Salle Barboteu,
 - o Le Parc Guilhem,
 - o Le Parc de la Poste,
 - o Le Parc paysager de Saint Camille,
 - o La Salle Germanor,
 - o L'espace sportif de la Germanor (terrains de sports divers)
 - o ...



Le Centre Culturel

- Les services publics sont principalement situés en centre ville :
 - o L'hôtel de Ville,
 - o Les Services Techniques de la Mairie,
 - o La Gendarmerie,
 - o La Trésorerie,
 - o La Poste et son annexe du Mas Guérido.

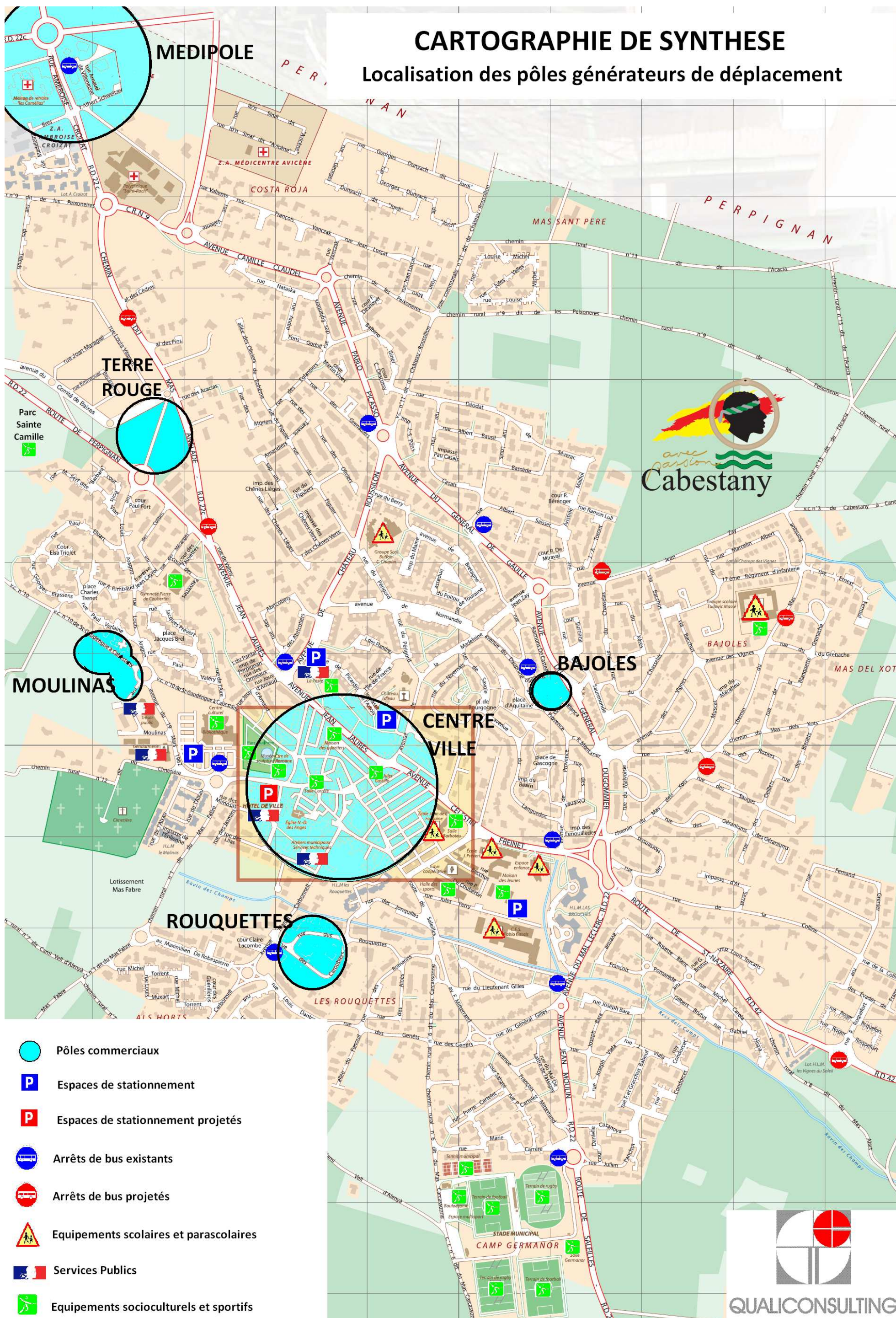


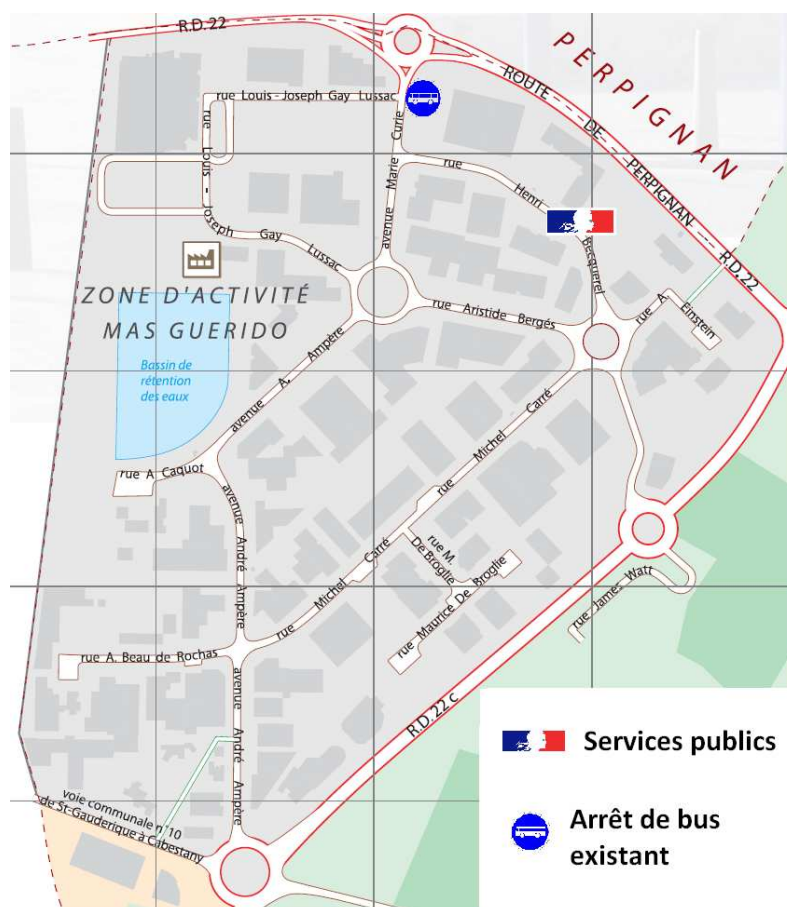
L'Hôtel de Ville

Les cartographies ci-dessous permettent de localiser les différents pôles de déplacement identifiés pour la Ville de Cabestany

CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE

Localisation des pôles générateurs de déplacement





Cartographie des équipements et services de la Ville de Cabestany - Mas Guérido

La liste des Etablissements Recevant du Public diagnostiqués par QUALICONSLT

L'étude de cette liste retrouve les mêmes sites que le PLU.

L'étude du Plan de Sécurisation des Déplacements réalisé par la DDE en 2006

En 2006, la Direction Départementale de l'Équipement des Pyrénées Orientales a réalisé, à la demande de la Ville de Cabestany, un Plan de Sécurisation des Déplacements à l'échelle de la Commune.

Pour réaliser ce Plan, un diagnostic de l'existant a été réalisé et axé sur le schéma des flux (piétons, véhicules...), les caractéristiques des voies et les zones sensibles de la commune en terme de sécurité.

Il permet d'identifier :

Les différents flux de déplacement et notamment les itinéraires piétons (Cf. Annexe N°1)

Différents types de flux sont recensés et schématisés dans ce document :

- Flux de déplacement des piétons,
- Flux de déplacement des vélos,
- Lignes de bus de ville,
- Ligne de bus scolaires,
- Le trafic des véhicules légers,
- Le trafic des poids lourds.

D'après le Plan de Sécurisation de Déplacements de la DDE, les déplacements vélos sont inexistantes et les déplacements piétons se limitent à trois itinéraires identifiés :

- Un itinéraire reliant le Collège au Centre Culturel,
- Un itinéraire reliant le Collège au complexe sportif de la Germanor par le Chemin du Mas Carcassonne,
- Un itinéraire reliant le Centre Culturel au groupe scolaire Buffon Chaplin.

Remarque : le cheminement piéton identifié le Collège et le complexe sportif de la Germanor est voué à être dévié. En effet, un projet de réaménagement de l'avenue François Mitterrand est en cours d'études et prévoit de favoriser l'utilisation piétonne de cet axe pour transiter jusqu'au complexe sportif de la Germanor en toute sécurité.

Les zones de l'agglomération considérées comme dangereuses et notamment pour les piétons (Cf. Annexe 2)

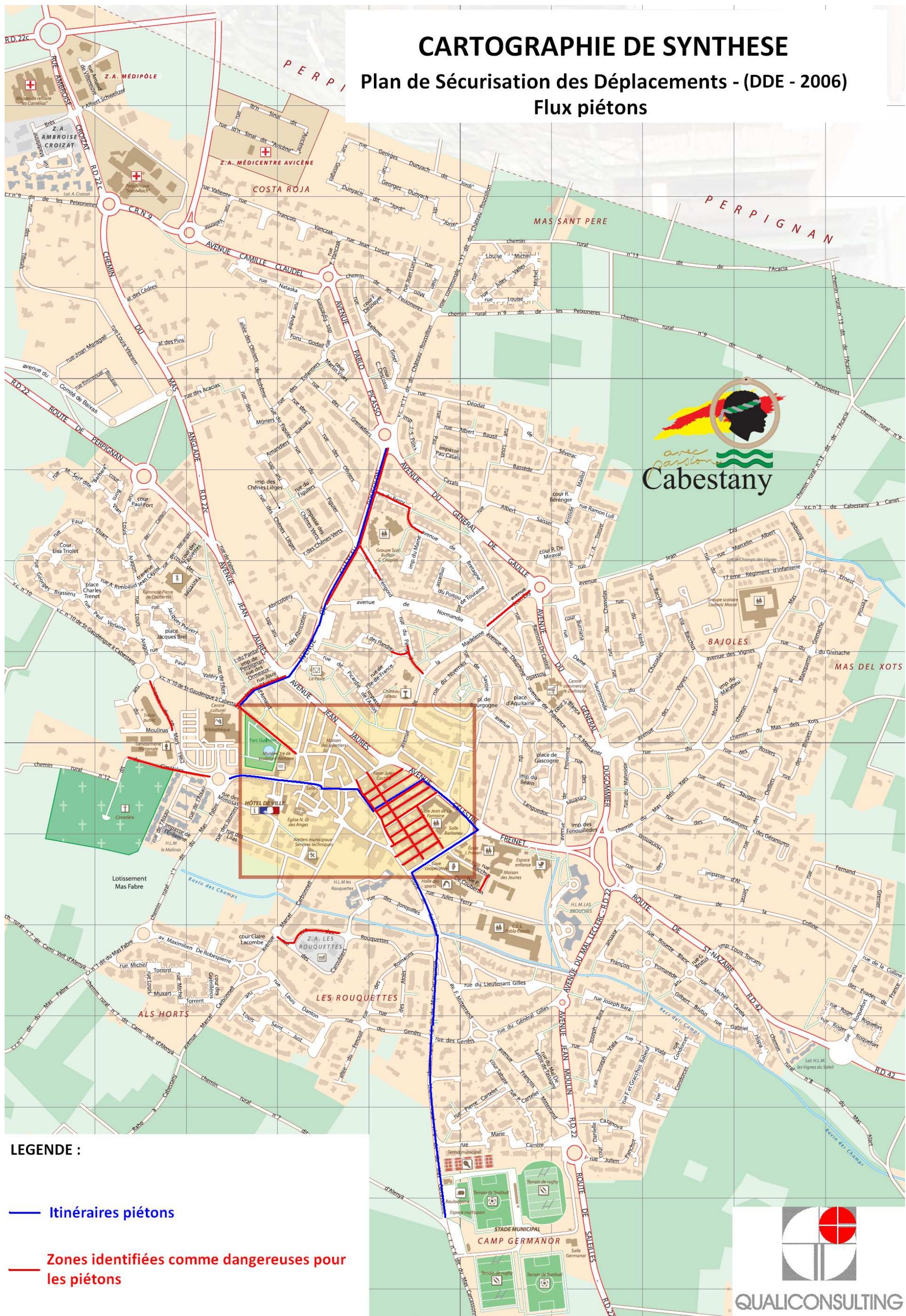
- Le Centre Ville,
- Le Chemin du Mas Fabre, qui a été sécurisé depuis 2006,
- Le Quartier des écoles Buffon Chaplin (avenue Château Roussillon, rue du Périgord, rue du Berry),
- Le Chemin du Mas Anglade,
- La rue Jouy d'Arnaud,
- L'avenue du 19 mars 1962,
- L'avenue Jean Zay (entre l'avenue Madeleine et l'avenue Dugommier),
- La rue des Rouquettes.

La cartographie ci-dessous permet de visualiser ces différents flux et zones uniquement pour les piétons, principaux usagers ciblés par le présent Plan de Mise en Accessibilité des Voiries.

CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE

Plan de Sécurisation des Déplacements - (DDE - 2006)

Flux piétons



▣ Les projets d'aménagements en cours

Différents projets de réaménagement de la voirie sont actuellement en cours d'études et notamment :

- Le projet d'aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville concernant la desserte de l'Hôtel de Ville ainsi que les rues Guilhem de Cabestany et Edmond Michelet (Avant Projet), cf. Annexe 3,
- Le projet d'aménagement de l'avenue du Périgord (Esquisse), cf. Annexe 4,
- Le projet d'aménagement de la rue Clemenceau (Esquisse), cf. Annexe 5,
- L'aménagement de la route de Saint Nazaire,
- L'aménagement de l'avenue Jean Zay,
- L'aménagement d'une portion du chemin de Saint Gaudérique, « au-dessous » de San Galdric,
- L'aménagement d'une portion de l'avenue Château Roussillon, au niveau du lotissement Saint Pierre.

La mise en œuvre de ces projets devra permettre l'accessibilité des voiries réaménagées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible, dans le respect de la loi du 11 février 2005 et de ses textes d'application.

3.1.2 Mode de sélection des itinéraires prioritaires

Suite à l'étude des enjeux propres à la Commune de Cabestany, la sélection des itinéraires prioritaires doit tenir compte de :

- la politique urbaine de la commune,
- la chaîne de déplacement,
- les urgences observées lors du diagnostic,
- le positionnement des pôles générateurs de déplacement,
- la sécurité routière et les profils d'accidentologie,
- la politique de stationnement,
- la configuration géographique de la Ville.

Tous les éléments mis en évidence précédemment, et notamment le positionnement des pôles générateurs de déplacement (Etablissements Recevant du Public, arrêts de bus, équipements divers...) au sein du territoire communal, ont donc été intégrés à cette étude.

Les critères pour la sélection des axes prioritaires sont les suivants :

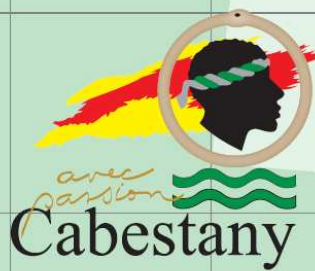
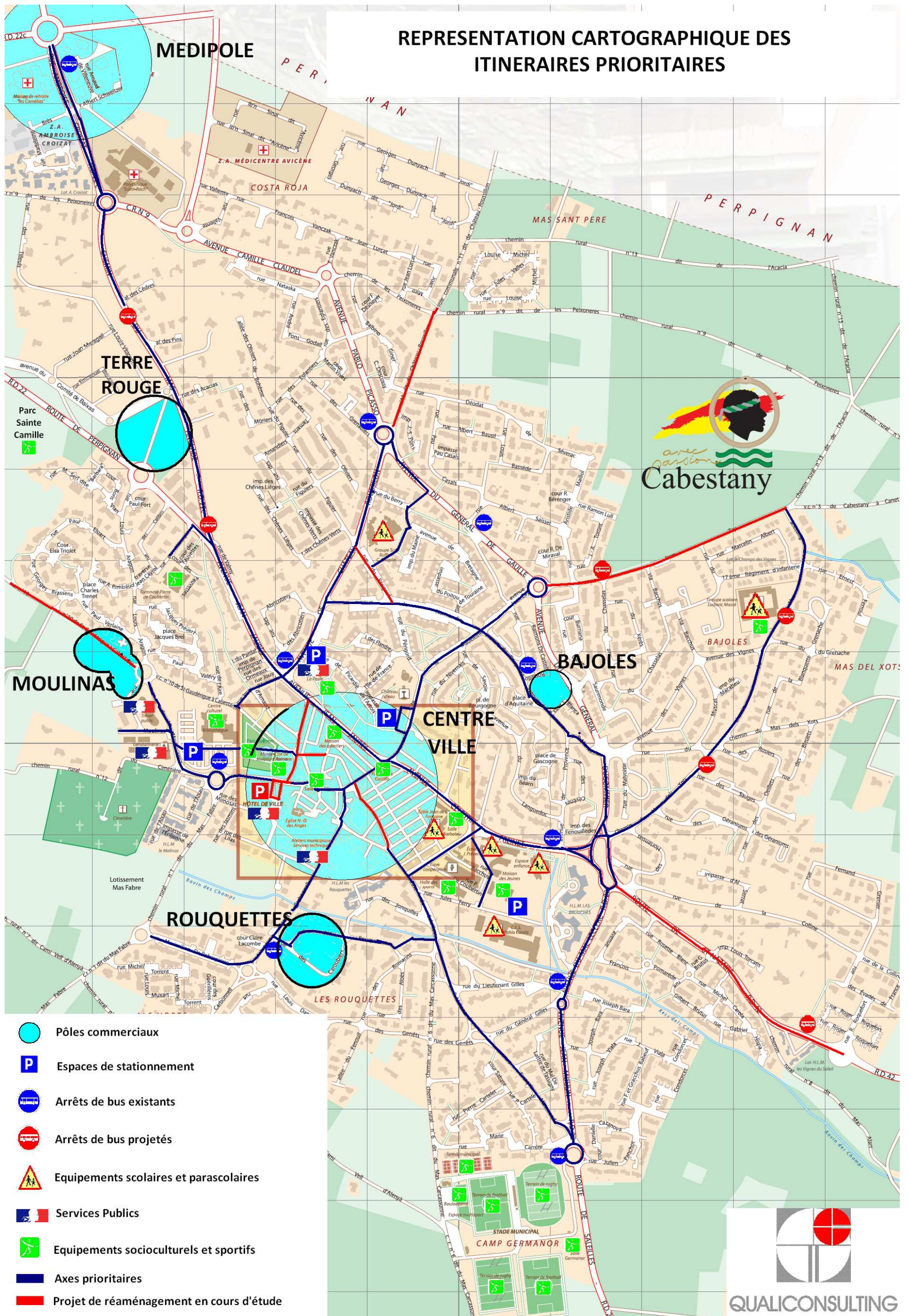
- La continuité de la chaîne de déplacement,
- La desserte d'un maximum de pôles générateurs de déplacement selon les itinéraires piétons identifiés,
- La faisabilité technique de la mise en accessibilité qui sera engagée sur ces axes.

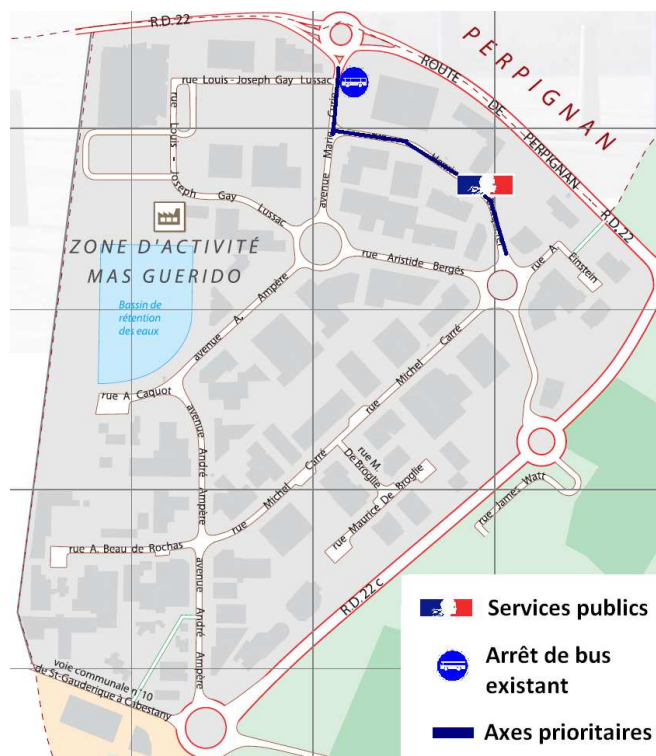
La mise en accessibilité des voiries sélectionnées doit donc, à terme, permettre à une personne handicapée de se déplacer, de stationner et d'accéder aux différents services de la Ville en toute autonomie, et ce quelque soit son handicap.

Pour les définir, nous nous basons sur la cartographie ci-après qui permet de visualiser sur un même support :

- Les zones d'activités et pôles commerciaux,
- Les différents ERP et services de la commune,
- La localisation des parcs de stationnement,
- La position des différents arrêts de bus des lignes desservant la commune,
- Les axes concernés par un projet de réaménagement.

REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ITINERAIRES PRIORITAIRES





REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ITINERAIRES
PRIORITAIRES DU MAS GUERIDO

3.1.3 La liste des axes prioritaires

Ci-après, voici le détail des axes définis comme prioritaires et représentés sur les cartographies précédentes. Ces axes seront ensuite hiérarchisés en vue de la programmation pluriannuelle.

Quartier	Voie	Linéaire (m)
Bajoles (1)	Avenue de Provence (partiellement)	100
Bajoles (1)	Rue Montaner	50
Bajoles (2)	Avenue Dugommier (partiellement)	150
Bajoles (1)	Avenue du Dauphiné	200
Bajoles (2)	Chemin du Mas Bonique	500
Bajoles (2)	Av Jean Zay (partiellement)	70
Bajoles (2)	Chemin du Mas dels Xots (partiellement)	410
Centre Ville	Avenue Roussillon	180
Centre Ville	Rue Célestin Freinet	450
Centre Ville	Avenue Jean Jaurès	570
Centre Ville	Avenue Madeleine	350
Centre Ville	Allées Tournet (piétonnes)	150
Centre Ville	Av Tramontane	170
Centre Ville	Cheminement piéton entre le Parc Guilhem et la rue du Moulinas	200

Centre Ville	Rue Gambetta	150
Centre Ville	Avenue Maréchal Leclerc	240
Centre Ville	Rte de Saleilles	150
Centre Ville	Rue du Centre	90
Château d'Eau	Av Château Roussillon (partiellement)	330
Château d'Eau	Parking de la Madeleine	50
Château d'Eau	Avenue Normandie	190
Château d'Eau	Avenue Général De Gaulle (partiellement)	60
Château d'Eau	Cheminement piéton entre Groupe scolaire et Avenue De Gaulle	150
Germanor	Avenue François Mitterrand	450
Germanor	Av Jean Moulin	280
Mas Anglade	Chemin Mas Anglade	720
Médipôle	Rue A.Croizat	770
Rouquettes	Av M.Carbonell	340
Rouquettes	Rue des Rouquettes	300
Rouquettes	Rue des Caroubiers (arrêt bus)	30
Rouquettes	Avenue Maximilien de Robespierre	200
San Galdric	Rue du Moulinas	100
San Galdric	Rue Jouy d'Arnaud (partiellement)	80
San Galdric	Avenue du 19 mars 1962	190
San Galdric	Rue des mésanges	70
Mas Guérido	Rue Henri Becquerel	50
Mas Guérido	Avenue Marie Curie (partiellement)	150
Château d'Eau	Rue Périgord	310
Centre Ville	Rue Clémenceau	140
Centre Ville	Desserte de l'Hôtel de Ville - Rues Guilhem de Cabestany & Edmond Michelet	260
Bajoles (2)	Avenue Jean Zay	510
La Colline	Rte de Saint Nazaire	560
Château d'Eau	Avenue Château Roussillon	190
Total Axes avec projet de réaménagement (m)		1970
TOTAL AXES PRIORITAIRES (m)		8690
TOTAL (m)		10660

Le linéaire total de voiries prioritaires est estimé à environ 8,7 kilomètres, auquel vient s'ajouter le linéaire de voiries concernées par un projet de réaménagement pour constituer un linéaire de 10,5 kilomètres. C'est ce linéaire de 10,5 kilomètres de voiries et cheminements qui sera accessible à l'issue des divers projets de réaménagement et de la mise en œuvre du PAVE.

3.2 LES FICHES D'ACTIONS DETAILLEES PAR VOIE

Pour chaque voie prioritaire, une fiche d'actions détaillées est rédigée sous la forme d'un tableur Excel.

Ces fiches d'actions, regroupées de façon à former un fichier Excel par quartier de la Ville de Cabestany, forment une base de données exploitable pour le choix des actions à retenir dans le cadre de la mise en accessibilité.

3.2.1 Une synthèse des non conformités identifiées

Pour chaque voie, la fiche d'actions détaillées récapitule :

- la liste des non conformités relevées lors du diagnostic,
- la localisation de chaque non-conformité,
- le type de handicap concerné,
- les taux d'accessibilité associé aux non-conformités,
- les coûts de mise en accessibilité correspondants,
- le ratio du coût de mise en conformité de l'obstacle par rapport au coût nécessaire pour la mise en accessibilité totale de la voie,

3.2.2 Une mise en évidence des non conformités pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation

Dans le domaine de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, l'article 2 de l'arrêté du 15 Janvier 2007 définit les motifs de dérogation possibles pour les voiries et espaces publics.

Lorsqu'une dérogation est demandée, il est nécessaire d'invoquer précisément un ou plusieurs de ces motifs. Par ailleurs, un argumentaire proposant des mesures compensatoires doit accompagner la demande pour maximiser les chances qu'elle soit acceptée.

Les motifs de dérogation peuvent être les suivants :

- l'impossibilité technique liée aux caractéristiques du terrain (pentes...), à la présence de constructions existantes...
- l'incompatibilité avec le Plan de Prévention des risques d'inondations (proximité d'un fleuve ou d'une rivière),
- la protection d'espaces protégés,
- la disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences (lorsque les améliorations en terme d'accessibilité sont minimales en comparaison du coût et de la difficulté des travaux).

La rédaction de ces fiches d'actions détaillées permet également de mettre en évidence les non conformités pour lesquelles une demande de dérogation est proposée dans le diagnostic réalisé.

3.2.3 Une synthèse des enjeux financiers à l'échelle de la Commune

Chaque fiche d'actions détaillées permet d'afficher le budget à prévoir pour la mise en accessibilité de la voie concernée.

Ces budgets sont obtenus en sommant les coûts de mise en accessibilité de chaque obstacle relevé, correspondant à des interventions ponctuelles et indépendantes. Il s'agit donc d'un budget surévalué si l'on considère, en toute logique, que la même entreprise réalisera l'ensemble des travaux se rapportant au corps d'état concerné pour une même voie.

Une synthèse des fiches d'actions détaillées sous la forme d'un tableur récapitulatif permettra de visualiser, par voie le montant total de mise en accessibilité du site.

3.2.4 Un outil de programmation et de suivi des travaux

La fiche d'actions détaillées permet également de préciser les éventuels partenaires requis pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité : architecte et/ou maître d'oeuvre, contrôleur technique, coordonnateur SPS...

Une programmation des travaux jusqu'à l'échéance du 1^{er} janvier 2015 est incluse dans la fiche d'action détaillée. Celle-ci sera complétée une fois le scénario de mise en accessibilité déterminé et affichera la programmation des actions de mise en accessibilité correspondantes aux non-conformités répertoriées.

Une colonne finale permet de relier chaque non-conformité au niveau d'avancement des travaux de sa mise en accessibilité correspondant. Ainsi, la Ville de Cabestany pourra évaluer régulièrement l'avancement des travaux de mise en accessibilité.

Les fiches d'actions détaillées constituent donc un outil d'aide à la décision qui permet à la fois d'assurer une synthèse de l'ensemble des obstacles identifiés sur une voie donnée, d'assurer une synthèse des enjeux financiers que représente la mise en conformité de ces obstacles et de visualiser le planning travaux qui en découle.

Il s'agit également d'un support d'échange et d'un outil de suivi évolutif à destination des services techniques de la Ville de Cabestany pour la gestion des travaux de mise en accessibilité.

La synthèse de ces fiches d'actions détaillées est présentée, par quartier, dans les tableurs des pages suivantes.

Elle permet de visualiser le nombre d'obstacles présents sur chaque voie, le taux d'accessibilité moyen de l'axe, l'estimation financière de sa mise en accessibilité totale et les arrêts de transports collectifs qui y sont situés.

Bajolles	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis		ERP desservis
	Avenue de Provence	21	64%	161 785 €	28,3%	1	Bajolles	0
	Rue Montainer	4	64%	12 020 €	2,1%	0		0
	Avenue Dugommier	10	64%	146 170 €	25,6%	0		0
	Avenue du Dauphiné	6	70%	18 720 €	3,3%	0		2+
	Chemin du Mas Bonique	6	70%	21 395 €	3,7%	0		2
	Avenue Jean Zay	13	63%	97 310 €	17,0%	0		0
	Chemin du Mas dels Xots	16	63%	114 240 €	20,0%	0		0
	Total	76	65%	571 640 €	100,0%	1		4
Centre Ville	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis		ERP desservis
	Avenue Roussillon	3	73%	9 680 €	1,3%	0		2
	Rue Célestin Freinet	29	67%	261 455 €	35,4%	1	Espace enfance	2
	Avenue Jean Jaurès	23	65%	129 085 €	17,5%	0		0
	Avenue Madeleine	25	65%	176 715 €	23,9%	0		0
	Allées Tournet	0	100%	- €	0,0%	0		0
	Avenue Tramontane	17	66%	37 780 €	5,1%	0		2
	Cheminement piéton entre le parc Guilhem et la Rue de Moulins	Cf Rue du Moulins et Av 19 mars 1962 Quartier San Galdric	Cf Rue du Moulins et Av 19 mars 1962 Quartier San Galdric		0,0%	0		2
	Rue Gambetta	17	68%	46 210 €	6,3%	0		0
	Avenue Maréchal Leclerc	7	66%	59 230 €	8,0%	1	Las Bruces	0
	Route de Saleilles	6	62%	23 005 €	2,2%	0		0
	Rue Du Centre	1	60%	2 400 €	0,3%	0		0
	Total	128	69%	745 560 €	100,0%	2		8

Château d'Eau	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis		ERP desservis
	Avenue Château Roussillon	37	63%	199 240 €	44,2%	1	La Poste	1
	Parking de la Madeleine	13	60%	29 050 €	6,4%	0		0
	Avenue Normandie	17	66%	92 125 €	20,4%	0		0
	Avenue du Général de Gaulle	12	65%	49 010 €	10,9%	1	Avenue Picasso	0
	Cheminement piéton entre Groupe Scolaire et l'Avenue de Gaulle	6	67%	81 510 €	18,1%	0		1
	Total	85	64%	450 935 €	100,0%	2		1

Germanor	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis		ERP desservis
	Avenue François Mitterrand	12	64%	105 395 €	60,7%	1	la Germanor	2+
	Avenue Jean Moulin	6	67%	68 095 €	39,3%	0		2+
	Total	18	66%	173 490 €	100,0%	1		4

Mas Anglade	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis		ERP desservis
	Chemin mas Anglade	11	66%	145 610 €	100,0%	0		0
	Total	11	66%	145 610 €	100,0%	0		0

Médipôle	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis		ERP desservis
	Rue A. Croizat	20	67%	126 130 €	100,0%	1	Médipôle	2
	Total	20	67%	126 130 €	100,0%	1		2

Les Rouquettes	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis	ERP desservis
	Avenue M. Carbonnell	22	62%	105 140 €	59,2%	0	1
	Rue des Rouquettes	7	62%	27 170 €	15,3%	0	2+
	Rue des Caroubiers (Arrêt de bus)	2	50%	12 980 €	7,3%	1 Ecole de Musique	0
	Avenue M. de Robespierre	4	66%	32 220 €	18,2%	0	0
	Total	35	60%	177 510 €	100,0%	1	1

San Galdric	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis	ERP desservis
	Rue du Moulinas	7	67%	113 400 €	32,6%	0	1
	Rue Jouy d'Arnaud	8	63%	138 155 €	39,7%	0	0
	Avenue du 19 Mars 1962	6	68%	47 880 €	13,7%	1 Centre Culturel	2
	Rue des Mésanges	6	55%	48 920 €	14,0%	0	1
	Total	27	63%	348 355 €	100,0%	1	4

Mas Guérído	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis	ERP desservis
	Rue Henri Becquerel	13	68%	18 115 €	31,1%	0	1
	Avenue Marie Curie	7	64%	40 110 €	68,9%	1 Mas Guérído	0
	Total	20	66%	58 225 €	100,0%	1	1

TOTAL CABESTANY		Nombre d'obstacles	Taux d'accessibilité	Montant des travaux (€ HT)	Arrêts de bus desservis	ERP desservis
		420	65%	2 797 455,00 €	10	25

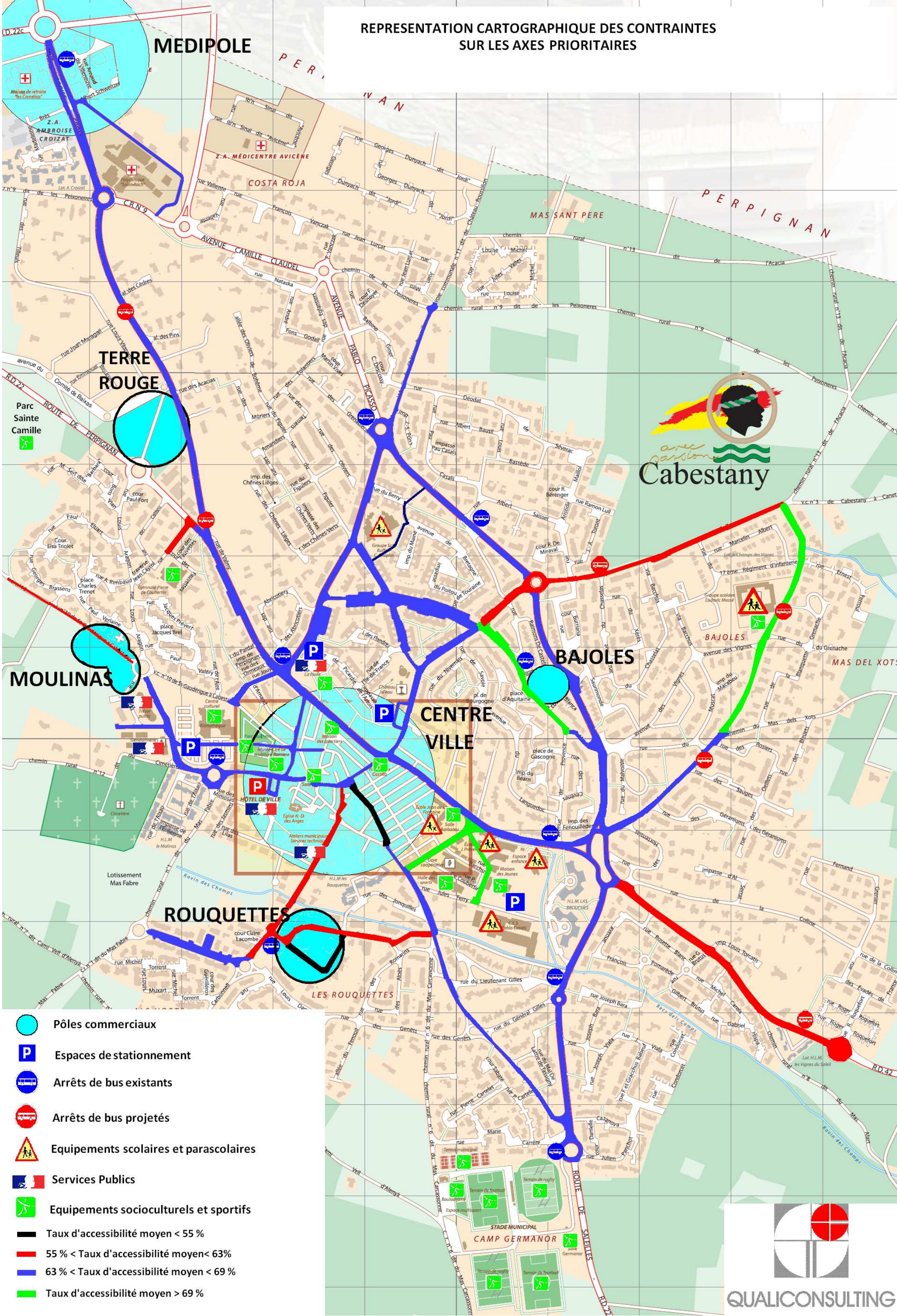
3.3 LA CARTOGRAPHIE DES CONTRAINTES

Sur la base du diagnostic, une cartographie des contraintes permet de représenter le degré d'accessibilité des axes prioritaires.

Légende :

-  Taux d'accessibilité < 55% : le cheminement est actuellement inaccessible pour une personne handicapée, restreignant son accès à une ou plusieurs prestations offertes aux personnes valides. La personne handicapée peut difficilement emprunter seule cette voie et l'aide d'une tierce personne est nécessaire.
-  Taux d'accessibilité compris entre 55% et 62% : le cheminement peut être emprunté par une personne handicapée mais le franchissement de certains obstacles peut lui demander un effort important.
-  Taux d'accessibilité compris entre 63% et 69% : le cheminement peut être emprunté par une personne handicapée ; la gêne occasionnée par le franchissement de certains obstacles peut faire ressentir à la personne handicapée une forte discrimination.
-  Taux d'accessibilité compris entre 70% et 99% : le cheminement est praticable mais inconfortable pour une personne handicapée, lui faisant ressentir une légère discrimination.

REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES CONTRAINTES SUR LES AXES PRIORITAIRES



3.4 LA HIERARCHISATION DES VOIES : ANALYSE MULTICRITERES

Afin de prioriser la mise en accessibilité de certaines voies par rapport à d'autres au préalable de la programmation pluriannuelle, une analyse multicritères a été menée.

Elle se présente sous la forme d'une grille et vise à établir un référentiel sur la base de critères identifiés et notés, de manière à pouvoir :

- établir un ordre de priorité calculé sur la somme des critères retenus,
- classer et hiérarchiser les axes en fonction des degrés de priorité attribués.

3.4.1 Sélection des critères à prendre en compte

La Commission d'Accessibilité de la Ville de Cabestany a retenu les critères suivants :

- Le nombre de pôles générateurs de déplacement desservis par l'axe,
- L'indice de fréquentation par les piétons de la voie,
- Le taux d'accessibilité actuel de l'axe,
- Le profil d'accidentologie,
- Le ratio du montant des travaux de mise en accessibilité de la voie sur le montant total de mise en accessibilité des voiries de la commune.

3.4.2 Définition des barèmes de notation à associer à chaque critère

Une fois les critères de choix déterminés, il est important d'y associer un barème ayant pour but de faire ressortir l'importance de la typologie du site correspondant.

Cette notation est donnée sous la forme d'un pourcentage et a été établie par les Services techniques de la Ville de Cabestany.

Les notations qui ont été affectées aux différents critères sont détaillées ci-dessous :

➤ Critère N°1 : Nombre de pôles générateurs de déplacement desservis par l'axe

Pour ce critère, trois typologies de réponse sont envisagées :

Nombre d'ERP desservis par l'axe		
2+	2 pôles ou plus	100%
1	Un pôle	50%
0	Aucun pôle	0%

La notation retenue permet ainsi de prioriser la mise en accessibilité des voies qui desservent plusieurs pôles générateurs de déplacement.

Remarque : les pôles de déplacement pris en compte sont listés au chapitre 3.1.1.

➤ **Critère N°2 : L'indice de fréquentation du public piéton**

Pour ce critère, deux typologies de réponse sont envisagées :

Indice de fréquentation du public		
1	Axe appartenant à un itinéraire piéton	100%
0,5	Axe n'appartenant pas à un itinéraire piéton	50%

Cette notation se base sur le Plan de Sécurisation des Déplacements établi en 2006 par la Direction Départementale de l'Équipement des Pyrénées Orientales ; celui-ci identifie des itinéraires piétons au sein de la commune (Cf. Chapitre 3.1.1).

La notation retenue permet de favoriser la mise en accessibilité des axes les plus fréquentés par les piétons d'après le Plan de Sécurisation des Déplacements.

➤ **Critère N°3 : Taux de non accessibilité de l'axe**

La notation de ce critère est calculée en établissant la différence entre le taux actuel d'accessibilité évalué lors du diagnostic et le taux de 100%. Par exemple, si lors du diagnostic, le niveau d'accessibilité de la voie a été évalué à 56% ; la notation associée à ce critère sera de $100 - 56 = 44\%$.

De cette façon, la mise en accessibilité d'une voie sera d'autant plus prioritaire que son accessibilité actuelle est basse.

➤ **Critère N°4 : Le profil d'accidentologie**

Pour ce critère, trois typologies de réponse sont envisagées :

Profil d'accidentologie		
1	Voie ne présentant pas de risque particulier	0%
0,5	Voie dangereuse (vitesse véhicules élevée...)	50%
0	Voie réputée dangereuse pour les piétons	100%

La mise en accessibilité des axes réputés comme dangereux sera couplée à leur mise en sécurité. Cette notation permet ainsi de prioriser la mise en accessibilité et en sécurité des axes considérés comme dangereux.

➤ **Critère N°5 : Le ratio du montant des travaux de mise en accessibilité de la voie sur le montant total de mise en accessibilité des voiries de la commune**

La notation de ce critère correspond au calcul du ratio du coût de mise en accessibilité de la voie sur l'enveloppe globale des axes prioritaires telle qu'estimée par le diagnostic, à savoir 2 797 455€ HT. Plus l'investissement de mise en accessibilité de la voie sera important, plus celle-ci sera prioritaire.

3.4.3 Choix des facteurs de pondération

Chaque critère, une fois noté, est soumis à l'application d'un facteur de pondération. Cela permet de favoriser la prise en compte de certains critères par rapport à d'autres, selon l'importance que leur accorde la Ville de Cabestany dans le cadre de ce Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics.

Ci-dessous, voici la pondération des critères retenue :

Critère N°1 : Présence de pôles générateurs de déplacement	30%
Critère N°2 : Indice de fréquentation du public	25%
Critère N°3 : Taux d'inaccessibilité de la voie	20%
Critère N°4 : Profil d'accidentologie	15%
Critère N°5 : Pourcentage des coûts de mise en accessibilité sur l'enveloppe de la commune	10%

Les facteurs de pondération les plus élevés sont accordés aux critères liés à la fréquentation du public et à la desserte de pôles générateurs de déplacement (ERP et arrêts de transport collectif). Ce sont ces critères qui sont déterminants pour la hiérarchisation des voies.

Le facteur le plus faible est de 10% ; il est associé au critère « Pourcentage des coûts de mise en accessibilité ». Pondéré de cette façon, ce critère permet d'affiner la hiérarchisation des voies dont le maillage principal est déterminé par les autres critères.

3.4.4 Hiérarchisation des voies

Une fois les barèmes de notation définis, le classement de chaque critère est calculé ; le tableau ci-dessous permet de visualiser les classements qui peuvent être retenus pour chaque critère, selon le barème et les facteurs de pondération définis précédemment.

Critère	Typologie/Notation	Pondération	Classement
Indice de fréquentation du public	Appartient à une itinéraire piéton = 100%	25%	0,25
	N'appartient pas à un itinéraire piéton = 50%		0,125
Nombre de pôles de déplacement	2 pôles ou plus = 100%	30%	0,3
	Un pôle = 50 %		0,15
	Aucun pôle = 0%		0
Profil d'accidentologie	Voie ne présentant pas de risque particulier = 0%	15%	0
	Voie dangereuse (vitesse véhicules élevée...) = 50%		0,075
	Voie réputée dangereuse pour les piétons = 100%		0,15
Taux d'inaccessibilité	100% - 51% = 49%	20%	0,098
Pourcentage des coûts de mise en accessibilité	Montant Travaux voie / Montant Travaux Axes prioritaires	10%	0,25

La somme des classements retenus pour chaque critère donne la priorité qui sera attribuée à l'axe étudié.

C'est en comparant les priorités retenues pour chaque axe diagnostiqué qu'un classement relatif à la mise en accessibilité est établi. Ci-après, voici la liste des sites selon la hiérarchisation ainsi établie.

Priorité attribuée	Quartier	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis	ERP desservis
0,7003	Centre Ville	Rue Célestin Freinet	29	67%	261 455 €	35,4%	1	2
0,6564	Centre Ville	Avenue Jean Jaurès	23	65%	129 085 €	17,5%	0	0
0,6520	Les Rouquettes	Rue des Rouquettes	7	62%	27 170 €	15,3%	0	2+
0,6407	San Galdric	Avenue du 19 Mars 1962	6	68%	47 880 €	13,7%	1	2
0,6311	Château d'Eau	Avenue Château Roussillon	37	63%	199 240 €	44,2%	1	1
0,6194	Centre Ville	Avenue Tramontane	17	66%	37 780 €	5,1%	0	2
0,6043	Centre Ville	Avenue Roussillon	3	73%	9 680 €	1,3%	0	2
0,5758	Germanor	Avenue François Mitterrand	12	64%	105 395 €	60,7%	1	2+
0,5705	Medipole	Rue A. Croizat	20	67%	126 130 €	100,0%	1	2
0,5608	Bajolles	Chemin du Mas Bonique	6	70%	21 395 €	3,7%	0	2
0,4934	Germanor	Avenue Jean Moulin	6	67%	68 095 €	39,3%	0	2+
0,4857	Bajolles	Avenue du Dauphiné	6	70%	18 720 €	3,3%	0	2+
0,4789	San Galdric	Rue Jouy d'Arnaud	8	63%	138 155 €	39,7%	0	0
0,4250	Centre Ville	Cheminement piéton entre le parc Guilhem et la Rue de Moulinas	Cf Rue du Moulinas et Av 19 mars 1962 Quartier San Galdric	Cf Rue du Moulinas et Av 19 mars 1962 Quartier San Galdric		0,0%	0	2
0,4018	Centre Ville	Route de Saleilles	6	62%	23 005 €	2,2%	0	0
0,3667	San Galdric	Rue des Mésanges	6	55%	48 920 €	14,0%	0	1
0,3551	Centre Ville	Rue Du Centre	1	60%	2 400 €	0,3%	0	0
0,3548	Les Rouquettes	Avenue M. Carbonnell	22	62%	105 140 €	59,2%	0	1
0,3505	Bajolles	Avenue Jean Zay	13	63%	97 310 €	17,0%	0	0
0,3482	Mas Anglade	Chemin mas Anglade	11	66%	145 610 €	100,0%	0	0
0,3451	San Galdric	Rue du Moulinas	7	67%	113 400 €	32,6%	0	1

Priorité attribuée	Quartier	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Ratio : Travaux de la voie / Total Travaux de la zone (%)	Arrêts de bus desservis	ERP desservis
0,3439	Château d'Eau	Cheminement piéton entre Groupe Scolaire et l'Avenue de Gaulle	6	67%	81 510 €	18,1%	0	1
0,3396	Mas Guerido	Rue Henri Becquerel	13	68%	18 115 €	31,1%	0	1
0,3224	Bajolles	Rue Montainer	4	64%	12 020 €	2,1%	0	0
0,3164	Centre Ville	Rue Gambetta	17	68%	46 210 €	6,3%	0	0
0,2772	Bajolles	Avenue Dugommier	10	64%	146 170 €	25,6%	0	0
0,2763	Centre Ville	Avenue Madeleine	25	65%	176 715 €	23,9%	0	0
0,2761	Bajolles	Chemin du Mas dels Xots	16	63%	114 240 €	20,0%	0	0
0,2718	Château d'Eau	Avenue du Général de Gaulle	12	65%	49 010 €	10,9%	1	0
0,2692	Les Rouquettes	Avenue M. de Robespierre	4	66%	32 220 €	18,2%	0	0
0,2500	Centre Ville	Allées Tournet	0	100%	-€	0,0%	0	0
0,2255	Les Rouquettes	Rue des Caroubiers (Arrêt de bus)	2	50%	12 980 €	7,3%	1	0
0,2060	Château d'Eau	Parking de la Madeleine	13	60%	29 050 €	6,4%	0	0
0,2028	Bajolles	Avenue de Provence	21	64%	161 785 €	28,3%	1	0
0,1984	Mas Guerido	Avenue Marie Curie	7	64%	40 110 €	68,9%	1	0
0,1963	Château d'Eau	Avenue Normandie	17	66%	92 125 €	20,4%	0	0
0,1951	Centre Ville	Avenue Maréchal Leclerc	7	66%	59 230 €	8,0%	1	0

3.5 LE PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL

Le programme d'actions pluriannuel est l'outil de compilation des données issues des fiches d'actions détaillées et de la grille d'analyse multicritères qui va permettre d'établir le programme des travaux et des actions à mener par année (avec un sous détail par trimestre) et d'attribuer les budgets correspondants.

L'objectif de cette phase est d'aboutir à la programmation de la mise en accessibilité des axes définis comme prioritaires en tenant compte :

- De la hiérarchisation des voies issue de l'analyse multicritères,
- Des projets de réaménagements déjà envisagés,
- Des priorités et enjeux politiques propres à la Ville de Cabestany,
- Des contraintes budgétaires.

Le programme d'actions pluriannuel vise donc à planifier les actions à mener par année et à attribuer les budgets correspondants.

Pour y parvenir, un travail en trois temps a été réalisé :

- Une première réunion de travail avec le groupe de pilotage (Cf. page 8) a permis d'établir la programmation des actions de mise en accessibilité sur un échéancier se terminant en 2021,
- Une réunion relativement à l'attribution des budgets pour l'année 2011 a occasionné l'ajustement de ce planning de mise en accessibilité en fonction des contraintes budgétaires et des enjeux politiques,
- Une réunion de présentation à la Commission d'Accessibilité pour validation du programme.

A l'issue de ces trois phases, le programme d'actions retenu est présenté à la page suivante.

Priorité attribuée	Quartier	Voie	Nombre d'obstacles identifiés	Taux d'accessibilité moyen	Montant des travaux (€ HT)	Arrêts de bus desservis	ERP desservis	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0,7003	Centre Ville	Rue Célestin Freinet	29	67%	261 455 €	1	2												
0,6564	Centre Ville	Avenue Jean Jaurès	23	65%	129 085 €	0	0												
0,6194	Centre Ville	Avenue Tramontane	17	66%	37 780 €	0	2												
0,5608	Bajolles	Chemin du Mas Bonique	6	70%	21 395 €	0	2												
0,5705	Medipole	Rue A. Croizat	20	67%	126 130 €	1	2												
0,5007	Centre Ville	Desserte Hôtel de ville	11	63%	52 940 €	0	1												
0,4931	Château d'Eau	Rue Périgord	14	67%	64 900 €	0	0												
0,3551	Centre Ville	Rue Du Centre	1	60%	2 400 €	0	0												
0,3164	Centre Ville	Rue Gambetta	17	68%	46 210 €	0	0												
0,3482	Mas Anglade	Chemin mas Anglade	11	66%	145 610 €	0	0												
0,7003	Germanor	Avenue François Mitterrand	12	64%	105 395 €	1	2+												
0,5114	Centre Ville	Rue Clémenceau	2	62%	23 005 €	0	0												
0,4646	Château d'Eau	VC Château Roussillon	12	69%	83 155 €	0	0												
0,6043	Centre Ville	Avenue Roussillon	3	73%	85 830 €	0	2												
0,2653	Bajolles	Chemin du Mas dels Xots	16	68%	40 090 €	0	0												
0,2183	La Colline	Route de Saint Nazaire	10	66%	88 300 €	0	0												
0,4018	Centre Ville	Route de Saleilles	6	62%	23 005 €	0	0												
0,3505	Bajolles	Avenue Jean Zay	13	63%	97 310 €	0	0												
0,2763	Centre Ville	Avenue Madeleine	25	65%	176 715 €	0	0												
0,6407	San Galdric	Avenue du 19 Mars 1962	6	68%	47 880 €	1	2												
0,6311	Château d'Eau	Avenue Château Roussillon	37	63%	199 240 €	1	1												
0,4250	Centre Ville	Cheminement piéton entre le parc Guilhem et la Rue de Moulinas	Cf Rue du Moulinas et Av 19 mars 1962	Cf Rue du Moulinas et Av 19 mars 1962		0	2												
0,3451	San Galdric	Rue du Moulinas	7	67%	113 400 €	0	1												
0,4934	Germanor	Avenue Jean Moulin	6	67%	68 095 €	0	2+												
0,3439	Château d'Eau	Cheminement piéton entre Groupe Scolaire et l'Avenue de Gaulle	6	67%	81 510 €	0	1												
0,2692	Les Rouquettes	Avenue M. de Robespierre	4	66%	32 220 €	0	0												
0,4789	San Galdric	Rue Jouy d'Arnaud	8	63%	138 155 €	0	0												
0,3667	San Galdric	Rue des Mésanges	6	55%	48 920 €	0	1												
0,3548	Les Rouquettes	Avenue M.Carbonnell	22	62%	105 140 €	0	1												
0,3224	Bajolles	Rue Montainer	4	64%	12 020 €	0	0												
0,2772	Bajolles	Avenue Dugommier	10	64%	146 170 €	0	0												
0,2028	Bajolles	Avenue de Provence	21	64%	161 785 €	1	0												
0,2718	Château d'Eau	Avenue du Général de Gaulle	12	65%	49 010 €	1	0												
0,3396	Mas Guerido	Rue Henri Becquerel	13	68%	18 115 €	0	1												
0,3356	Bajolles	Avenue du Dauphiné	6	70%	18 720 €	0	1												
0,2500	Centre Ville	Allées Tournet	0	100%	- €	0	0												
0,6520	Les Rouquettes	Rue des Rouquettes	7	62%	27 170 €	0	2+												
0,2255	Les Rouquettes	Rue des Caroubiers (Arrêt de bus)	2	50%	12 980 €	1	0												
0,2060	Château d'Eau	Parking de la Madeleine	13	60%	29 050 €	0	0												
0,1984	Mas Guerido	Avenue Marie Curie	7	64%	40 110 €	1	0												
0,1963	Château d'Eau	Avenue Normandie	17	66%	92 125 €	0	0												
0,1951	Centre Ville	Avenue Maréchal Leclerc	7	66%	59 230 €	1	0												

Voies dont la mise en accessibilité est prévue dans le cadre d'un projet de réhabilitation global, intégré au budg

Voies dont la mise en accessibilité est prévue dans le cadre d'un projet de réhabilitation

Voies dont les aménagements de mise en accessibilité seront réalisés par ét

CHAPITRE 4 : EVALUATION ET MISE A JOUR DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

Le Plan de Mise en Accessibilité sera à évaluer chaque année à la date anniversaire de son approbation par le conseil municipal (ou l'instance communautaire le cas échéant).

La mise à jour des données (recensement des contraintes, cartographie, tableau de bord et suivi des travaux de mise en conformité) devra être effectuée au fur et à mesure de la réalisation des objectifs indiqués au Plan de Mise en Accessibilité et cela au minimum **une fois par an [fréquence à définir]**.

La révision du Plan de Mise en Accessibilité pourra être engagée soit :

- À l'occasion de la parution de nouvelles dispositions réglementaires (loi, décret, circulaire,...) qui pourraient le nécessiter
- A la fin de la période de trois ans correspondant à l'étape de mise en conformité de l'existant en matière d'accessibilité sur la voirie et les espaces publics.

ANNEXES

Annexe N°1 : Schéma des flux extrait du Plan de Sécurisation des Déplacements réalisé par la DDE en 2006

Annexe N°2 : Schéma des difficultés et points noirs en matière de sécurité extrait du Plan de Sécurisation des Déplacements réalisé par la DDE en 2006

Annexe N°3 : Schéma de la continuité du cheminement piéton extrait du Plan de Sécurisation des Déplacements

Annexe N°4 : Projet d'aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville (Avant Projet)

Annexe N°5 : Projet d'aménagement de l'avenue du Périgord (Esquisse)

Annexe N°6 : Projet d'aménagement de la rue Clemenceau (Esquisse)

Annexe N°7 : Fiches de synthèse par voie prioritaire

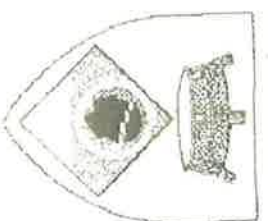
Annexe N°1 : Schéma des flux extrait du Plan de Sécurisation des Déplacements réalisé par la DDE en 2006

CABESTANY

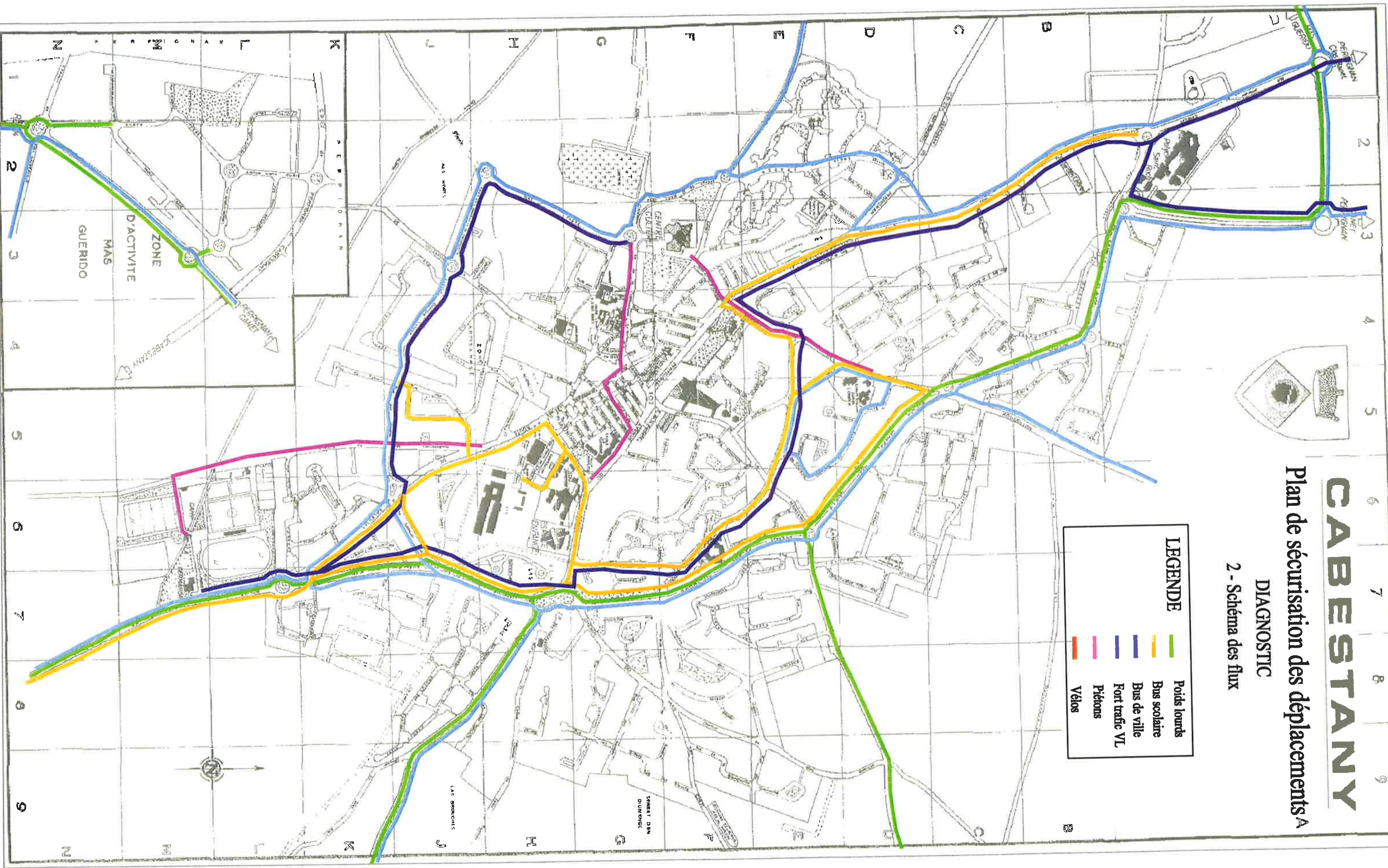
Plan de sécurisation des déplacements A

DIAGNOSTIC

2 - Schéma des flux



LEGENDE	
	Poids lourds
	Bus scolaire
	Bus de ville
	Fort trafic VL
	Piétons
	Vélos

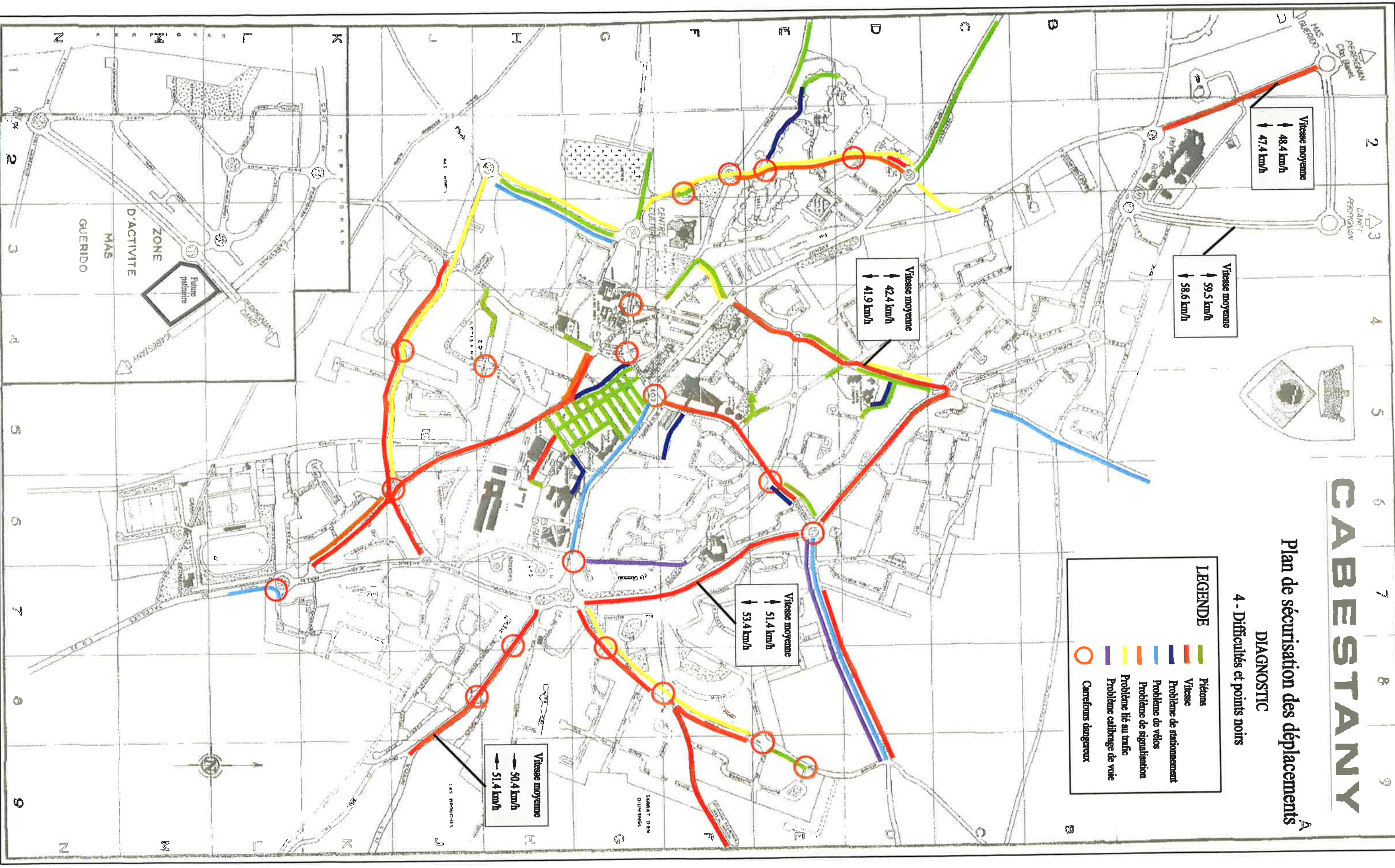


Annexe N°2 : Schéma des difficultés et points noirs en
matière de sécurité extrait du Plan de Sécurisation des
Déplacements réalisé par la DDE en 2006

CABESTANY

Plan de sécurisation des déplacements A DIAGNOSTIC 4 - Difficultés et points noirs

LEGENDE	
	Piétons
	Vitesse
	Problème de stationnement
	Problème de signalisation
	Problème lié au trafic
	Problème calibrage de voie
	Carrefours dangereux



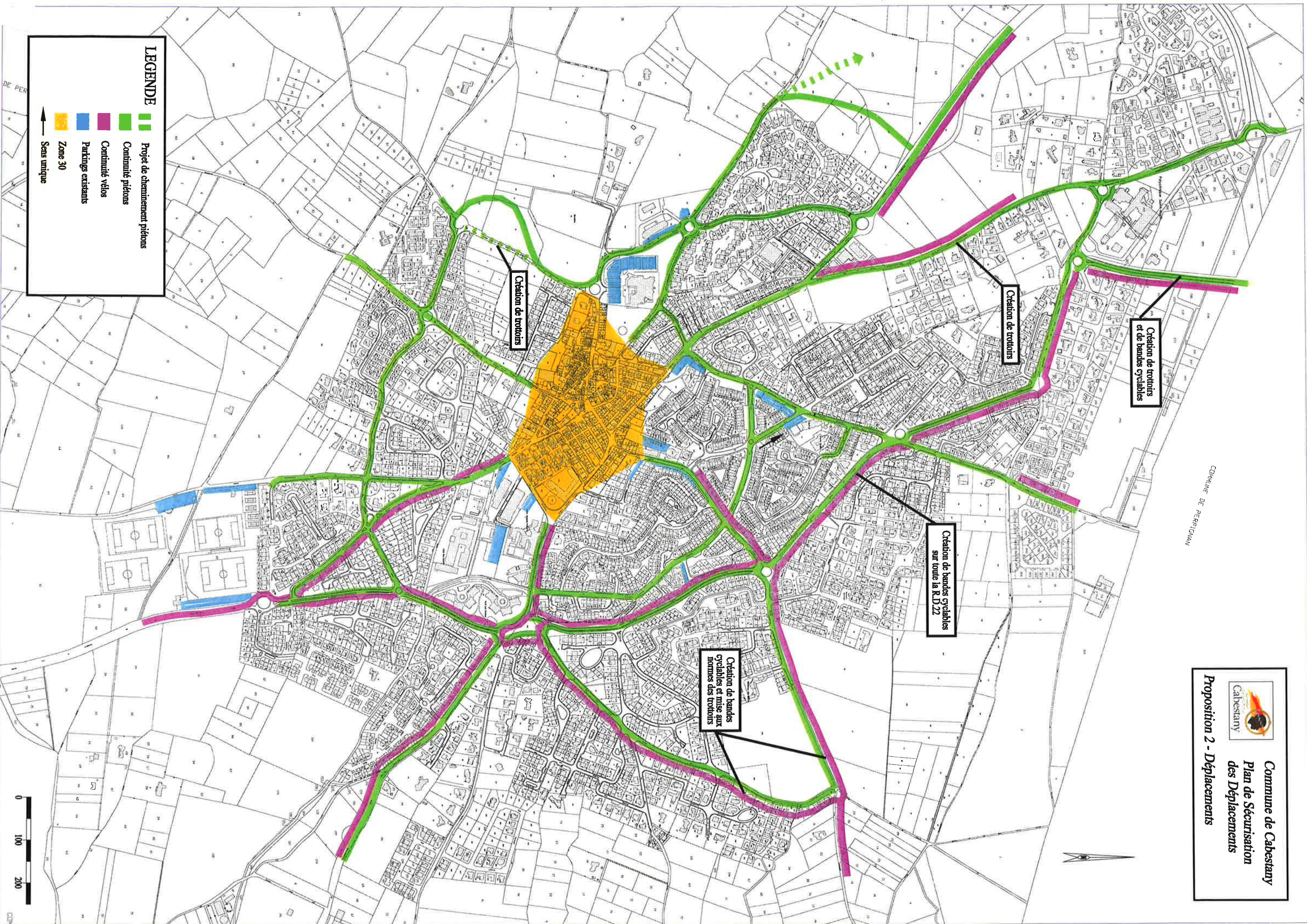
Annexe N°3 : Schéma de la continuité du cheminement piéton extrait du Plan de Sécurisation des Déplacements



Commune de Cabestany
Plan de Sécurité
des Déplacements

Proposition 2 - Déplacements

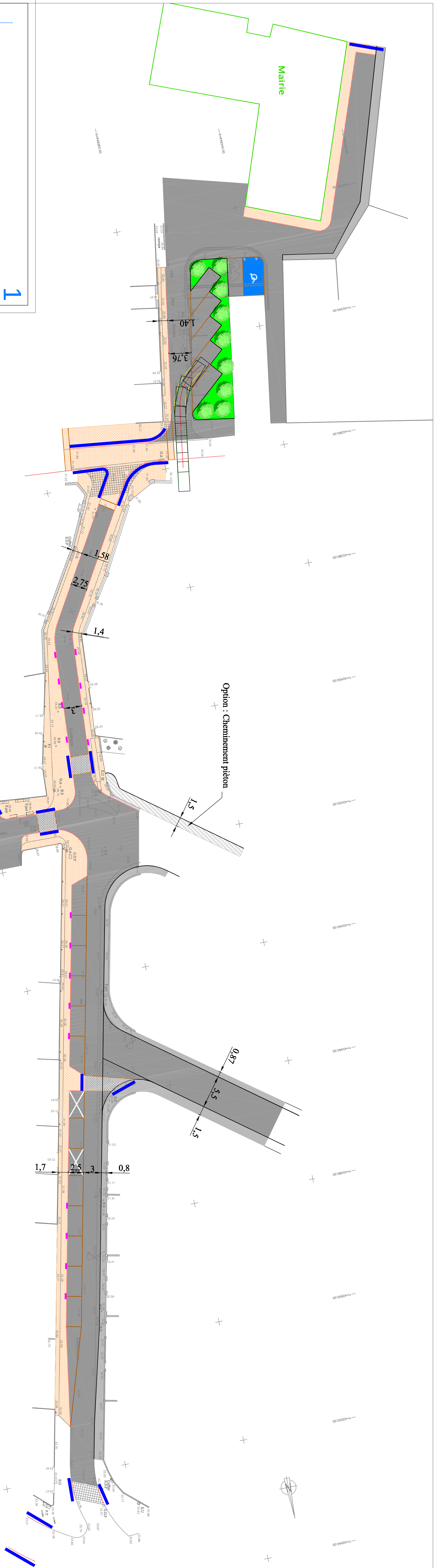
COMMUNE DE PERPIGNAN



LEGENDE

- Projet de cheminement piétons
- Continuité piétons
- Continuité vélos
- Parkings existants
- Zone 30
- Sans unique

Annexe N°4 : Projet d'aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville (Avant Projet)



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CABESTANY

ADAPTATION CIRCULATION - CREATION PARKING CHEMINEMENT PIETON SECTEUR HOTEL DE VILLE

AVANT - PROJET

PLAN DES OUVRAGES

[illegible]

Cabinet d'études RENE GAXIEU
Ingénieur conseil
19, Avenue du 19 Mars 1962
Z.A. le Moulinas
66330 CABESTANY
Tél : 04-68-66-07-70
Fax : 04-68-50-61-78
Email : gaxieu.66@wanadoo.fr

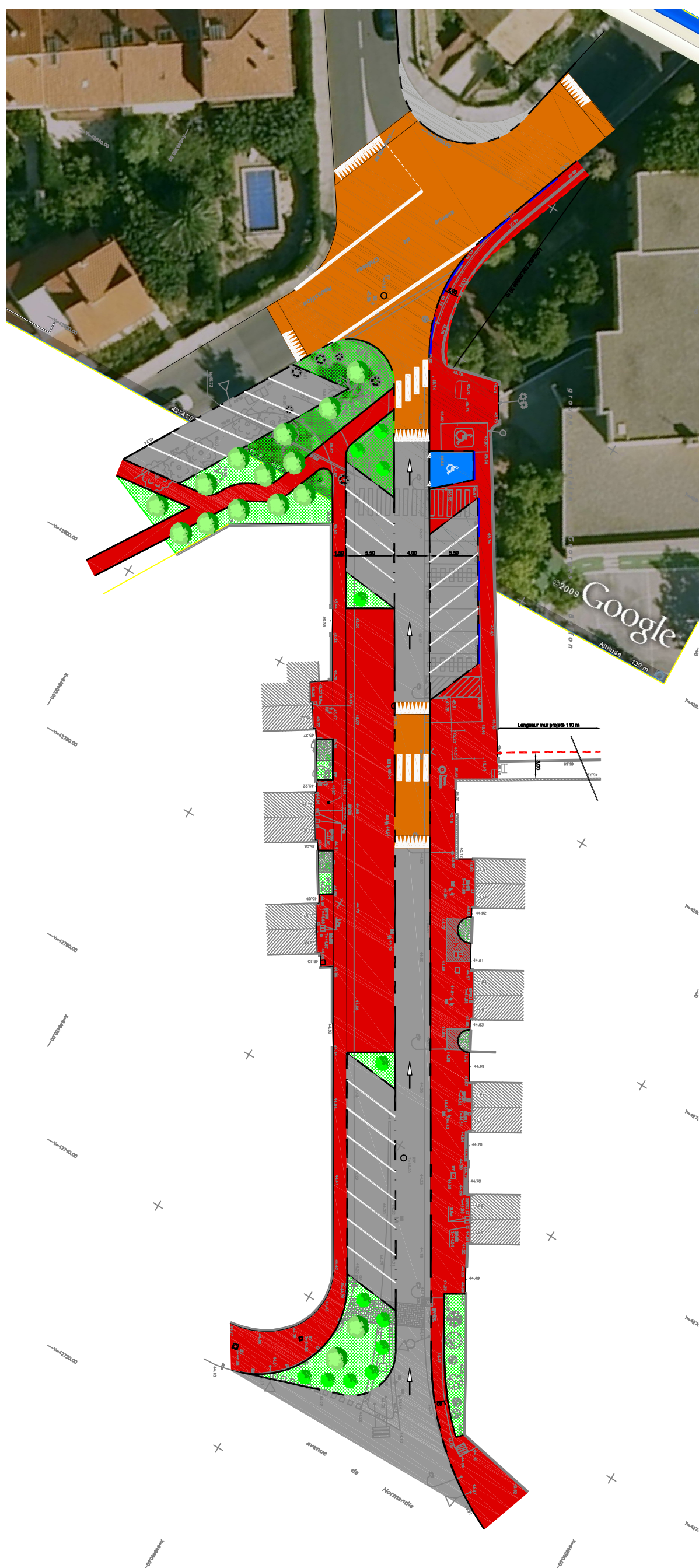
Vu et adopté:
L'ENTREPRISE
A:
Lp:
SIGNATURE:



LEGENDE VOIRIE

- | | |
|---|---|
|  | CHAUSSEE ET PARKING PROLETES |
|  | TROTTOIR EN ENROBE PROLETE |
|  | TROTTOIR EN PAVES PROLETE |
|  | TROTTOIR EN BETON DESACTIVE PROLETE |
|  | BORDURES ET CANIVEAUX EN BETON PROLETES |
|  | BORDURES ET CANIVEAUX GRANITE PROLETES |
|  | BANDES DE PAVES PROLETES |
|  | ESPACE VERT PROLETE |
|  | ARBRE PROLETE |
|  | BANDES PODOCTACTILES PROLETES |

Annexe N°5 : Projet d'aménagement de l'avenue du Périgord (Esquisse)



Annexe N°6 : Projet d'aménagement de la rue Clemenceau (Esquisse)



Annexe N°7 : Fiches de synthèse par voie prioritaire



Mairie de CABESTANY
Place des Droits de l'Homme
66330 CABESTANY



QUALICONSULTING
Agence de Perpignan
39 Boulevard Kennedy
CS10014
66029 PERPIGNAN Cedex

TITRE DU DOCUMENT

Elaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

A	03/05/2011	O.THIERS C.ESCARGUEL	D.DANAT	Version initiale
<i>Rév</i>	<i>Date</i>	<i>Auteur</i>	<i>Appr.</i>	<i>Description</i>

Emetteur : QUALICONSULTING	Document N° : 110502-QCTINGàCABESTANY–Fiches de synthèse par voie prioritaire
Echelle : Sans objet	
Affaire : HAND Voirie Cabestany	



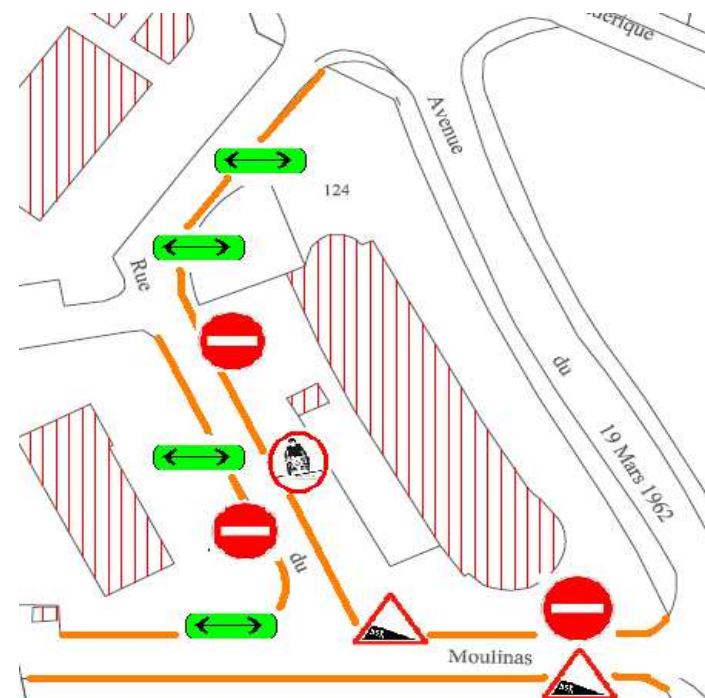
Pave

Fiche de synthèse

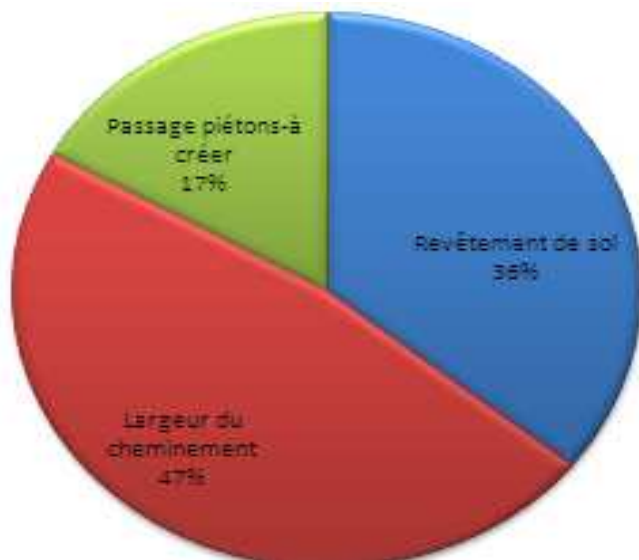


Rue du Moulinas

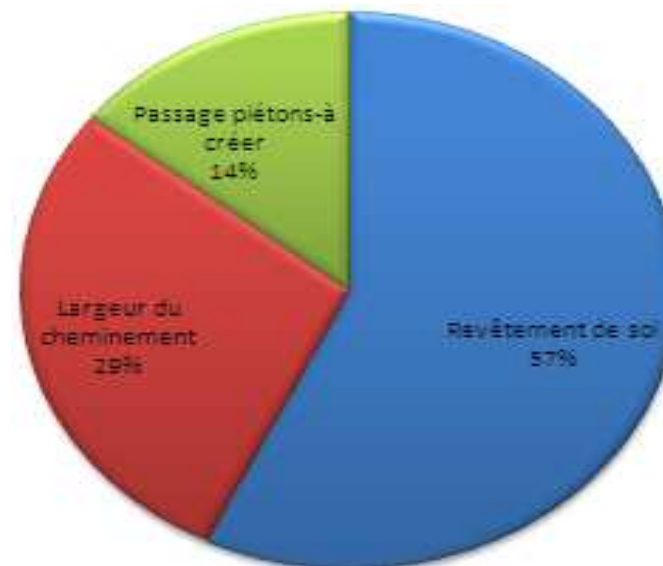
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Pentes et paliers de repos	2	42 200,00 €
	Largeur du Cheminement	4	41 600,00 €
	Dévers important	1	8 380,00 €
	Mobilier sur le cheminement	3	21 220,00 €
TOTAL			113 400,00 €



Coût de la mise en accessibilité des obstacles



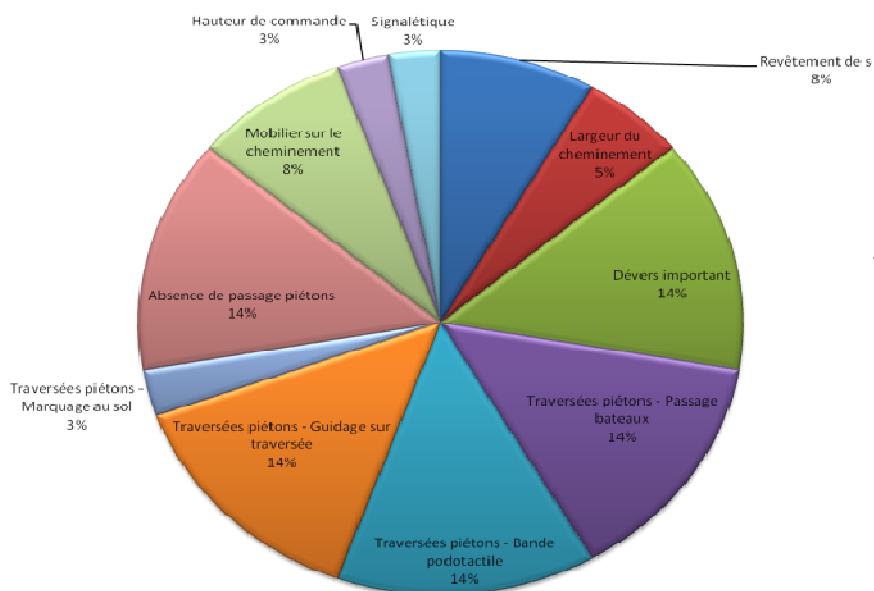
Répétitivité des obstacles



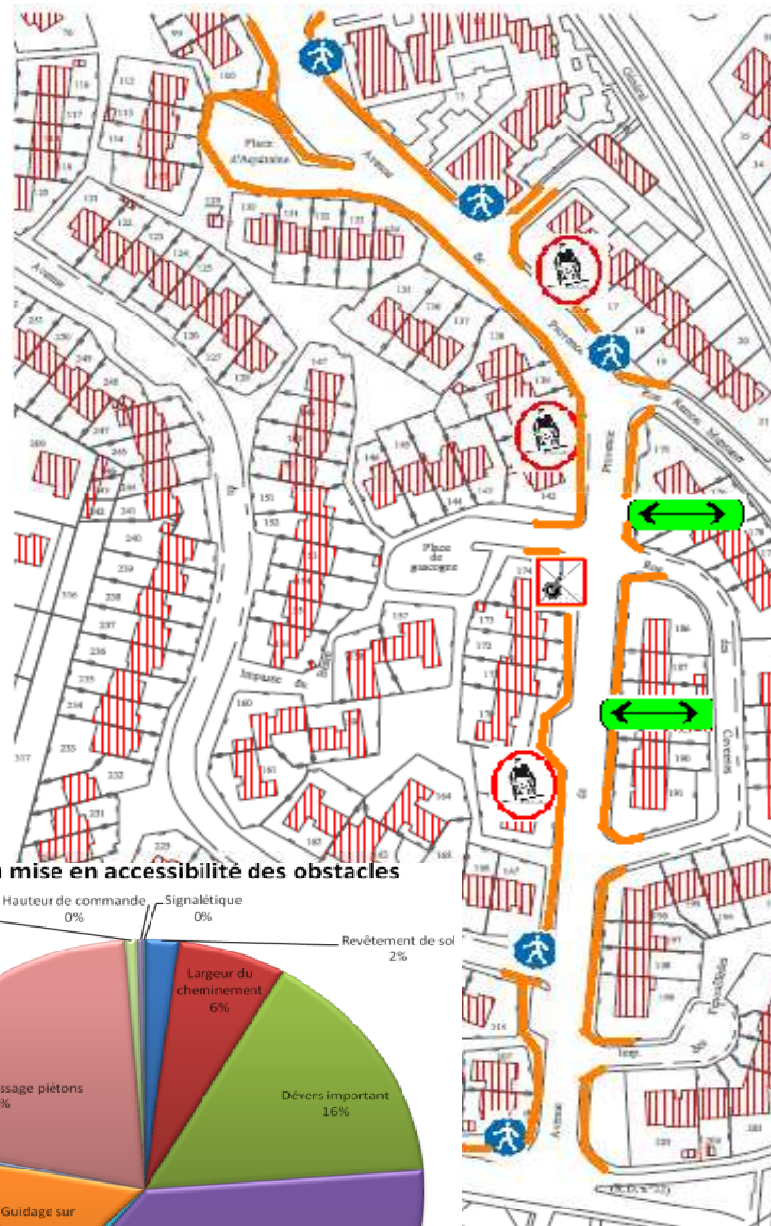
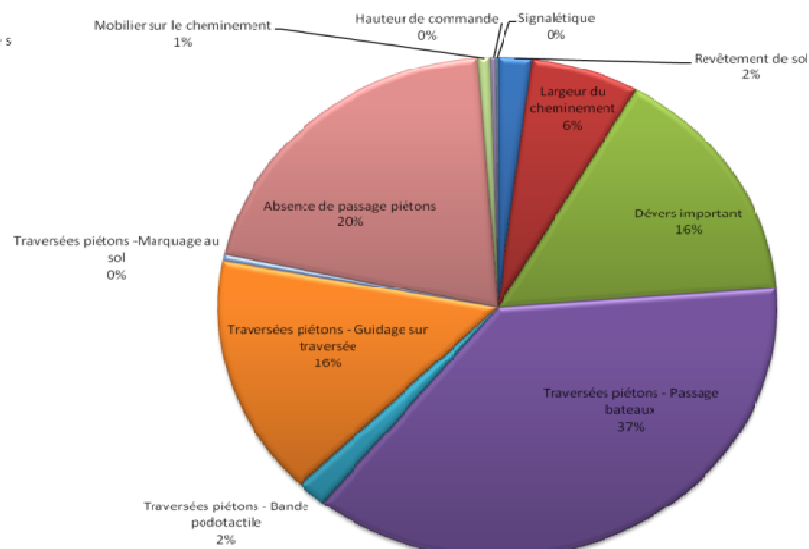
Avenue de Provence

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	3	3 190,00 €
	Largeur du cheminement	2	10 150,00 €
	Dévers important	5	25 100,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	5	59 850,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	5	2 775,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	5	25 100,00 €
	Traversées piétons - Marquage au sol	1	700,00 €
	Absence de passage piétons	5	33 050,00 €
	Mobilier sur le cheminement	3	1 170,00 €
	Hauteur de commande	1	500,00 €
	Signalétique	1	200,00 €
TOTAL			161 785,00 €

Répétitivité des obstacles

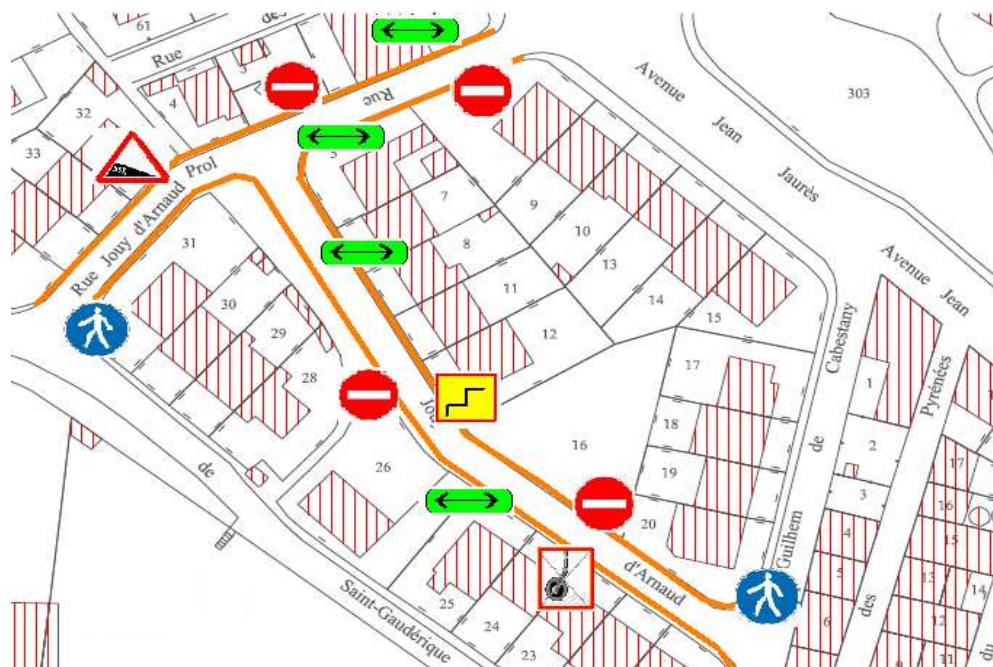


Coût de la mise en accessibilité des obstacles

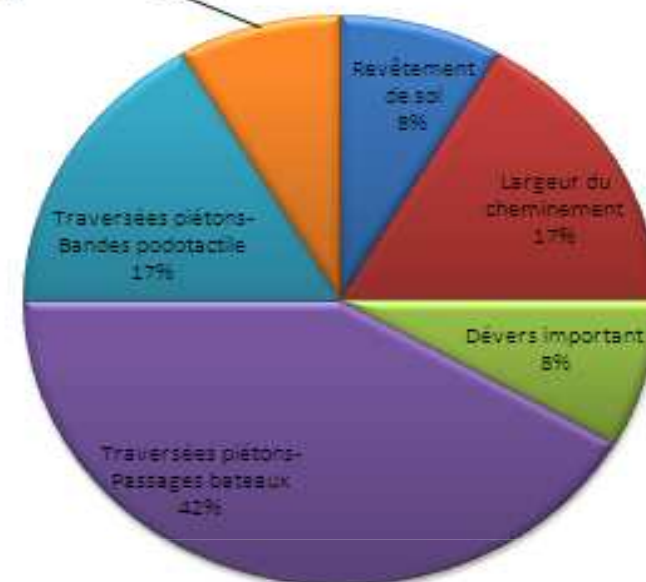


Rue Jouy d'Arnaud

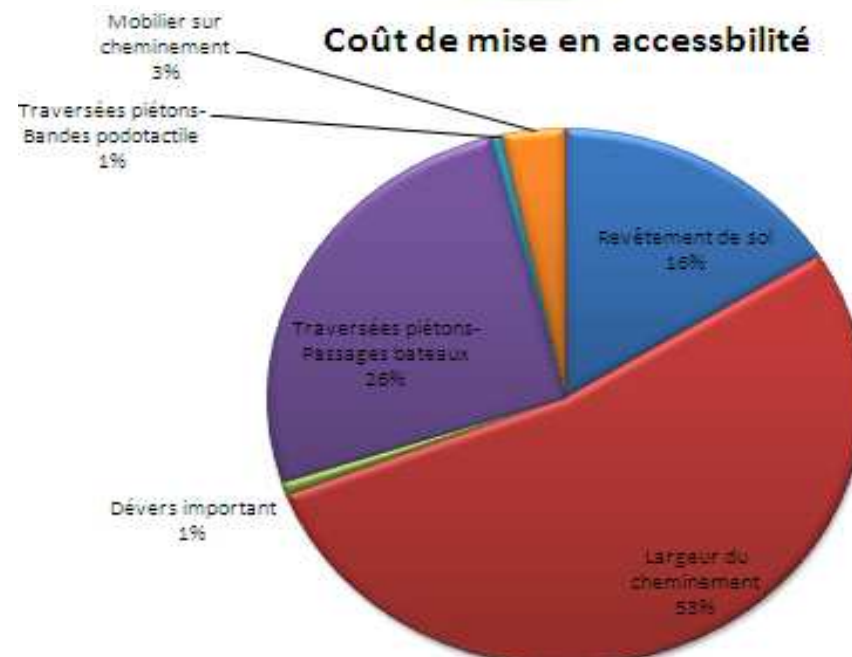
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	1	22 300,00 €
	Largeur du cheminement	2	73 200,00 €
	Dévers important	1	1 120,00 €
	Traversées piétons- Passages bateaux	5	35 950,00 €
	Traversées piétons- Bandes podotactile	2	885,00 €
	Mobilier sur cheminement	1	4 700,00 €
TOTAL			138 155,00 €



Répétitivité des obstacles



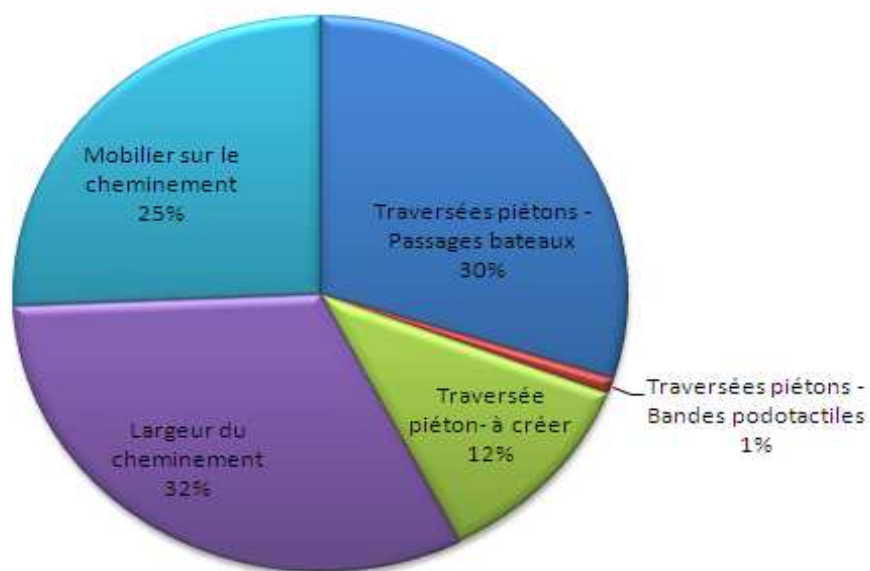
Coût de mise en accessibilité



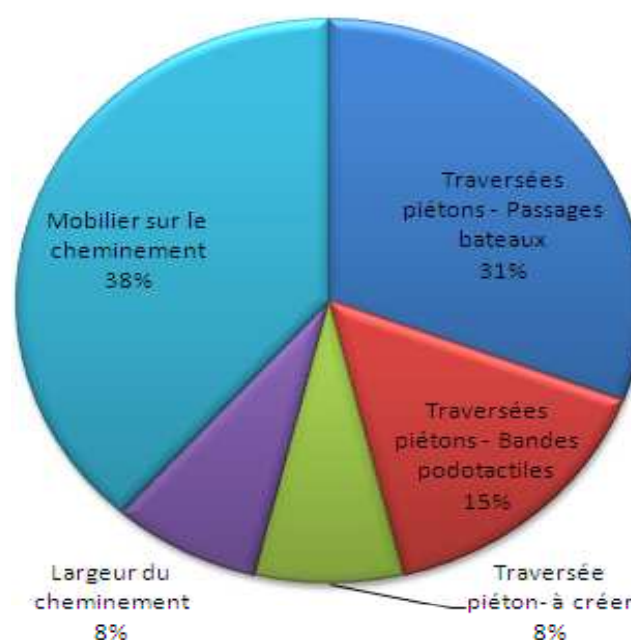
Avenue du 19 Mars 1962

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Traversées piétons - Passages bateaux	4	21 000,00 €
	Traversées piétons - Bandes podotactiles	2	660,00 €
	Traversée piéton- à créer	1	8 200,00 €
	Largeur du cheminement	1	22 300,00 €
	Mobilier sur le cheminement	5	18 020,00 €
TOTAL			70 180,00 €

Coût de mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles

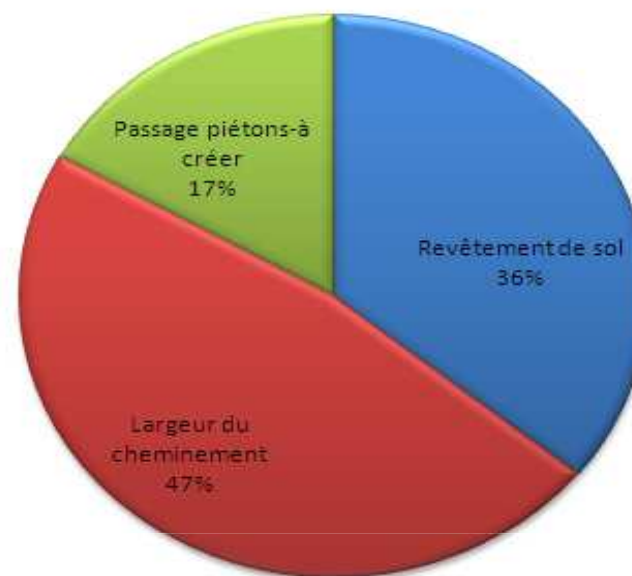


Rue des Mésanges

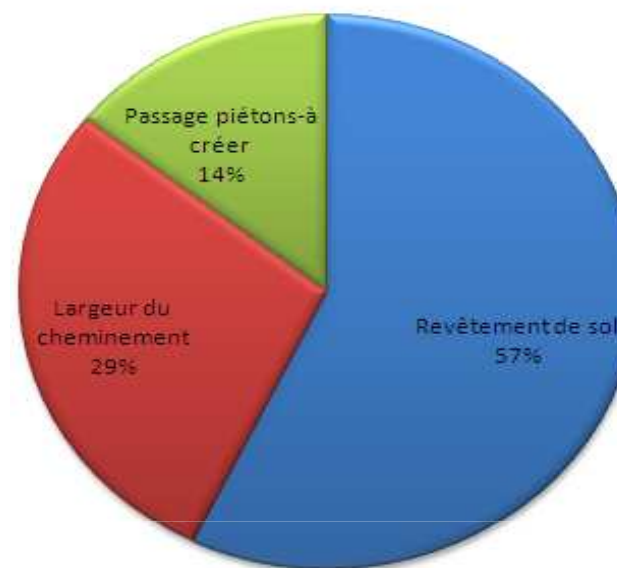
Contraintes d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
 Revêtement de sol	4	17 520,00 €
 Largeur du cheminement	2	23 200,00 €
 Passage piétons-à créer	1	8 200,00 €
TOTAL		48 920,00 €



Coût de mise en accessibilité des obstacles

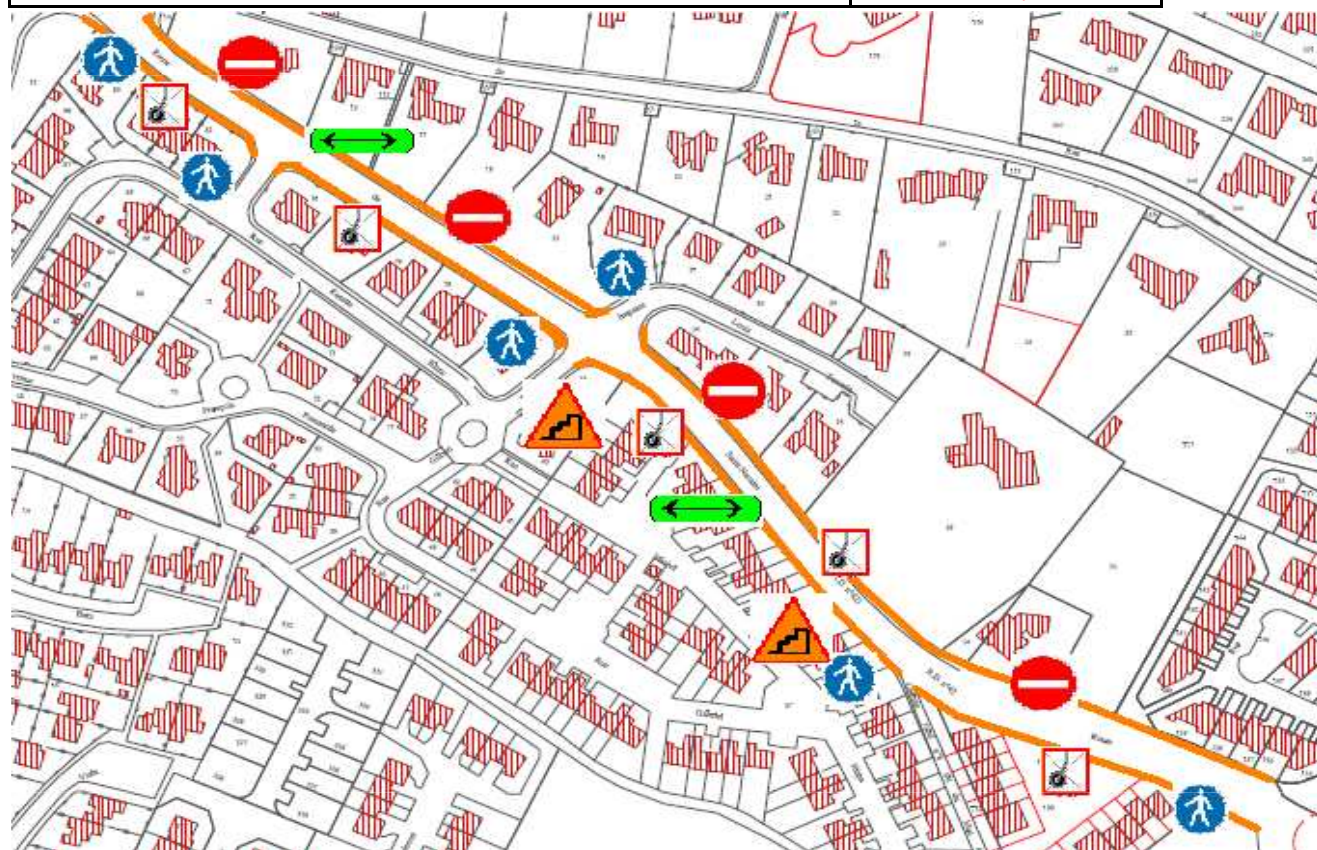


Répétitivité des obstacles

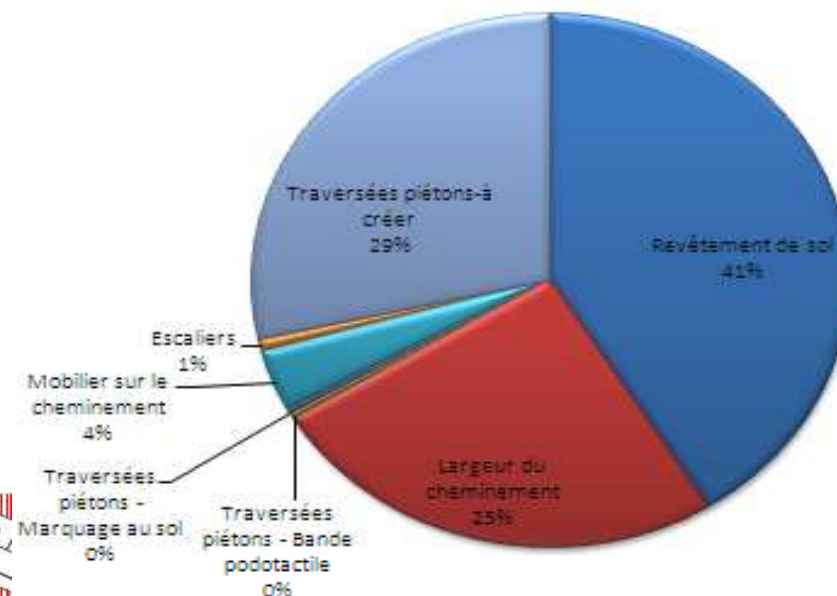


Route de Saint Nazaire

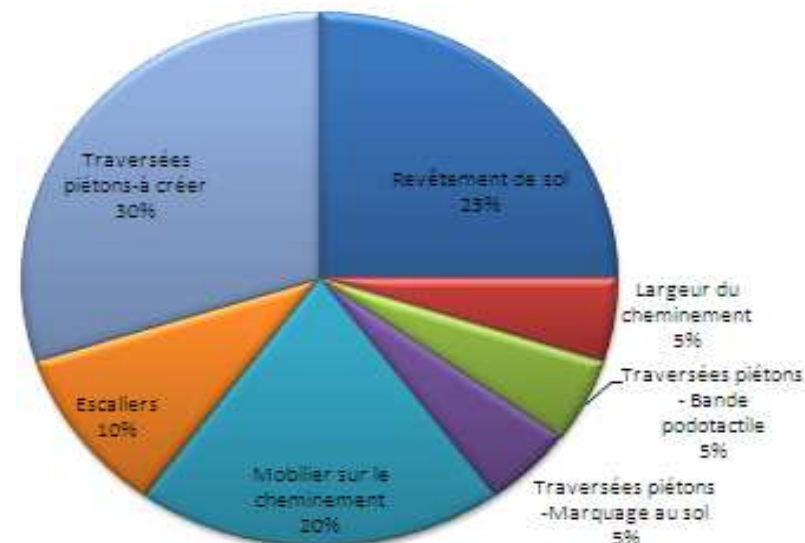
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	5	36 310,00 €
	Largeur du cheminement	1	22 300,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	330,00 €
	Traversées piétons - Marquage au sol	1	250,00 €
	Traversées piétons-à créer	6	25 200,00 €
	Escaliers	2	640,00 €
	Mobilier sur cheminement	4	3 270,00 €
TOTAL			88 300,00 €



Coût de la mise en accessibilité



Répétitivité des obstacles



Chemin Mas Anglade

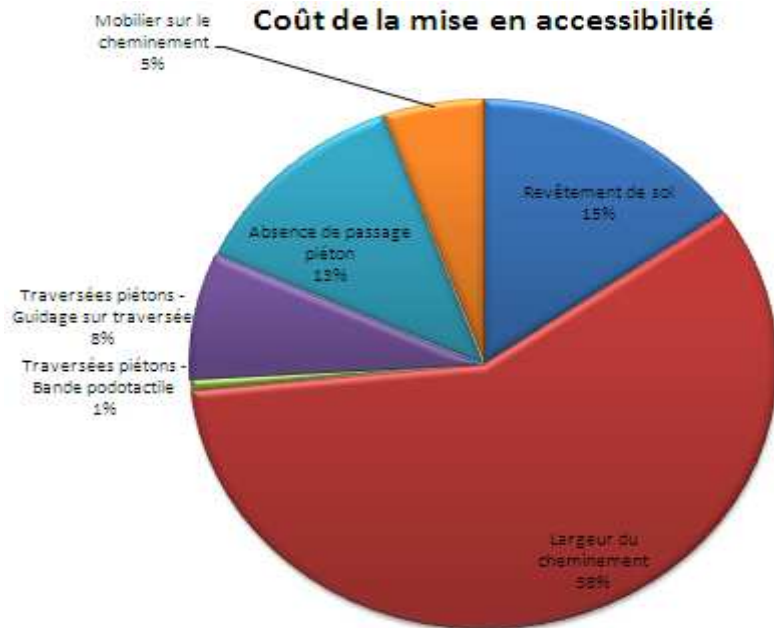
Contraintes d'accessibilité

Nombre
d'obstacles

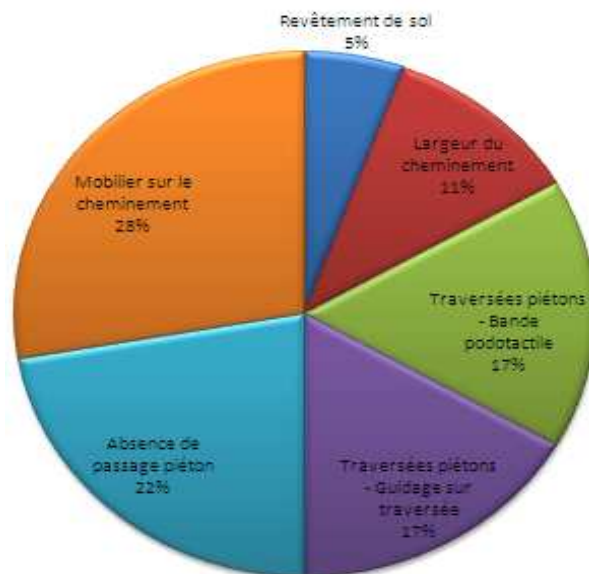
Estimation
financière (€ HT)

	Revêtement de sol	1	22 300,00 €
	Largeur du cheminement	2	84 600,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	3	990,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	3	11 250,00 €
	Absence de passage piéton	4	18 400,00 €
	Mobilier sur le cheminement	5	8 070,00 €
TOTAL			145 610,00 €

Coût de la mise en accessibilité



Répétitivité des Obstacles

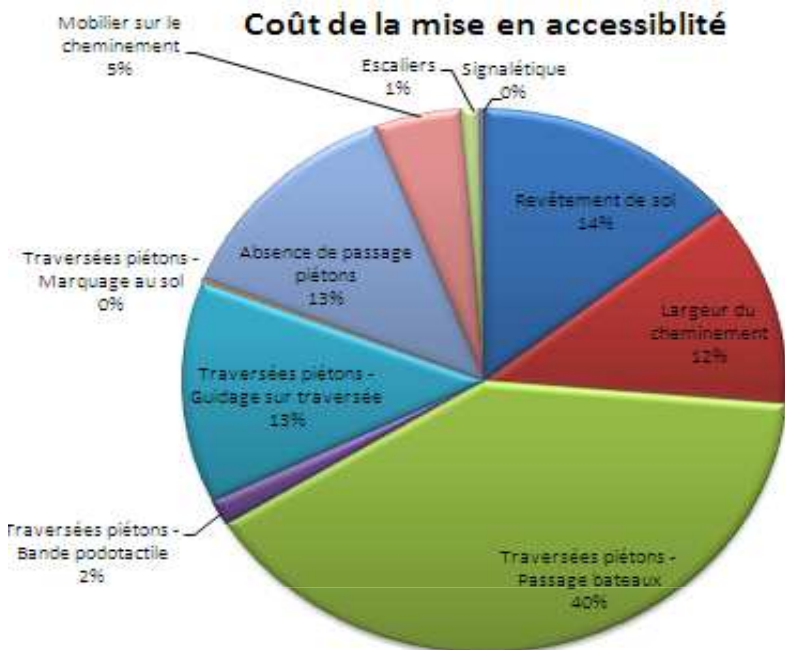


Rue A.Croizat

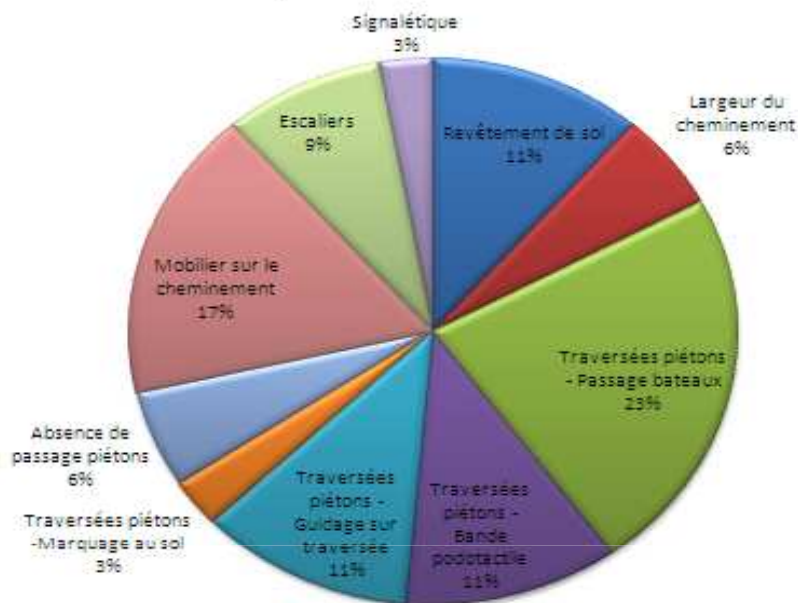
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	4	18 060,00 €
	Largeur du cheminement	2	15 200,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	8	50 250,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	4	1 950,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	4	16 600,00 €
	Traversées piétons - Marquage au sol	1	250,00 €
	Absence de passage piétons	2	16 400,00 €
	Mobilier sur le cheminement	6	5 880,00 €
	Escaliers	3	1 240,00 €
	Signalétique	1	300,00 €
TOTAL			126 130,00 €



Coût de la mise en accessibilité



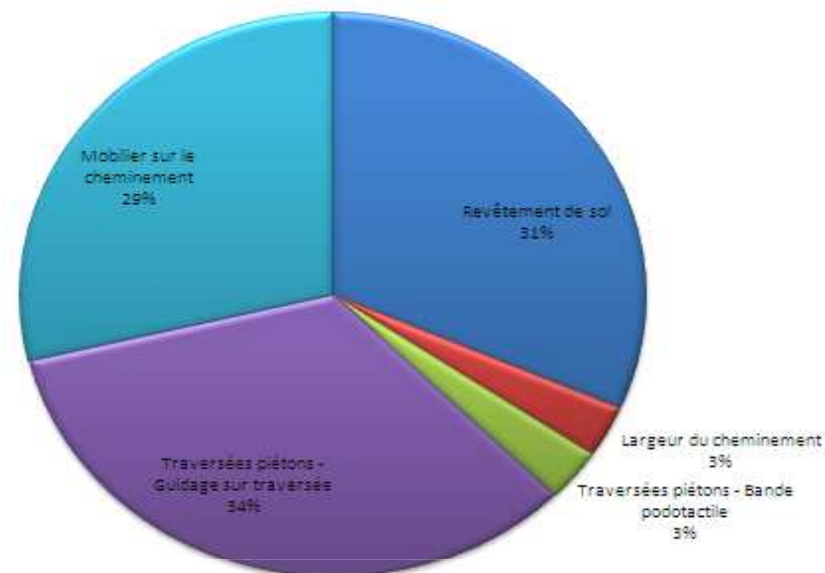
Répétitivité des obstacles



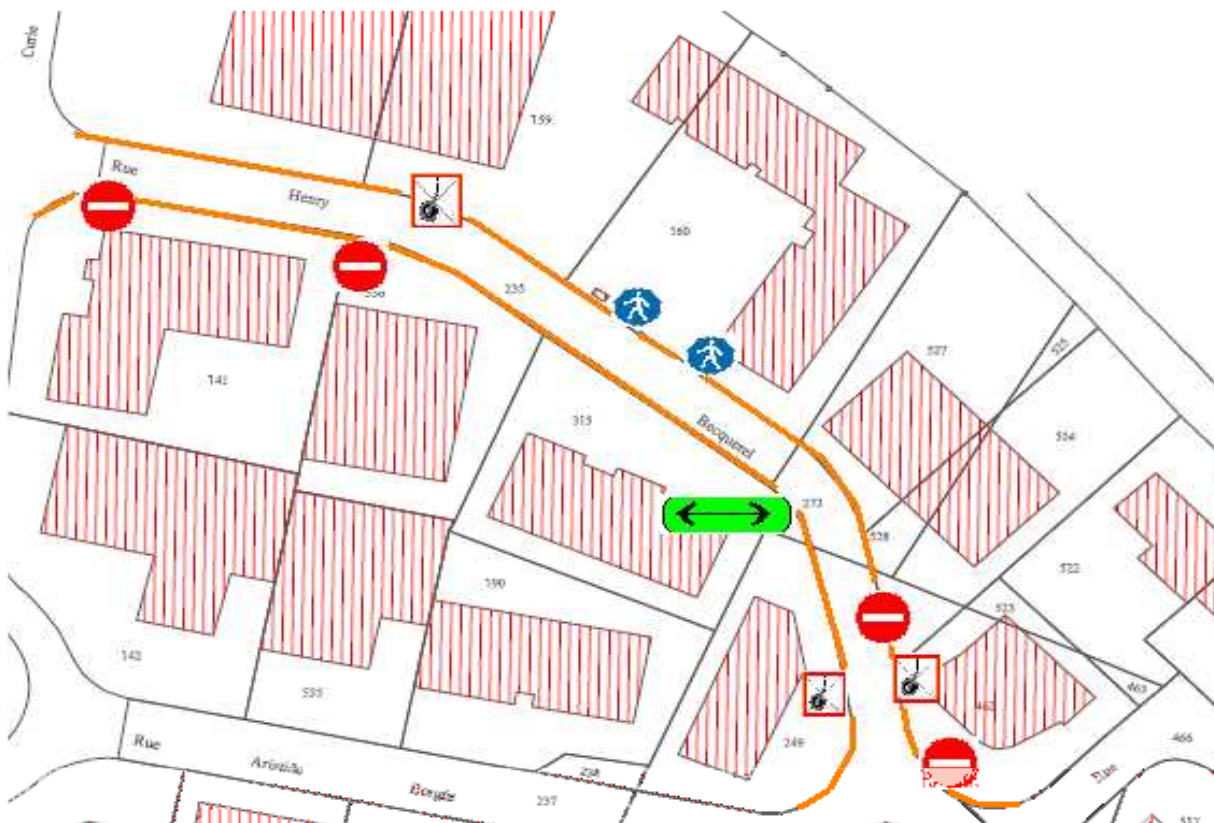
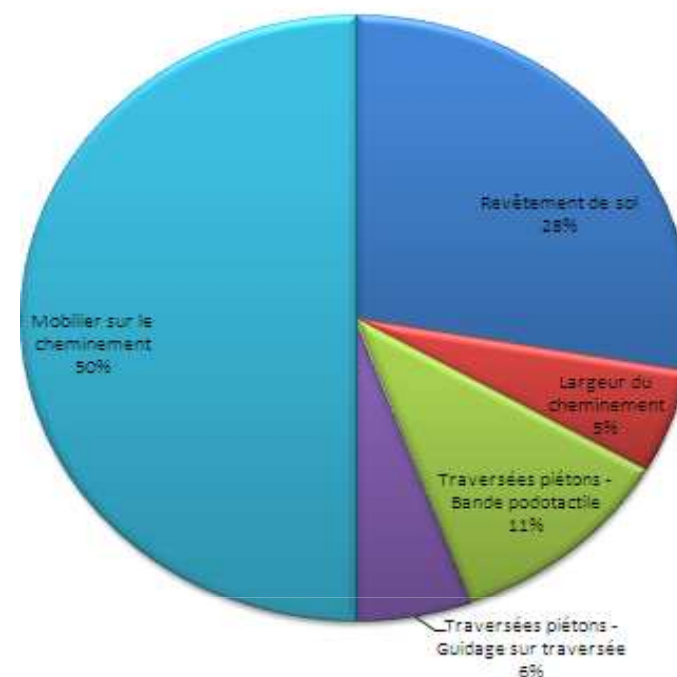
Rue Henri Becquerel

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	5	5 840,00 €
	Largeur du cheminement	1	550,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	2	555,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	1	6 250,00 €
	Mobilier sur le cheminement	9	5 330,00 €
TOTAL			18 525,00 €

Coût de mise en conformité



Répétitivité des obstacles





Pave

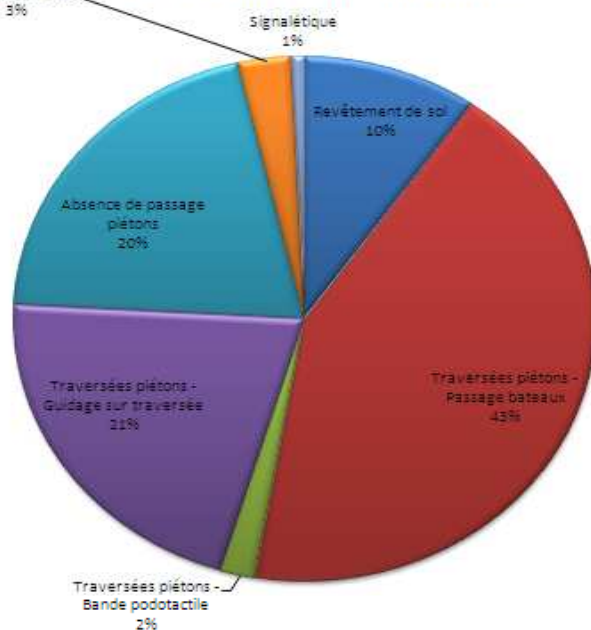
Fiche de synthèse



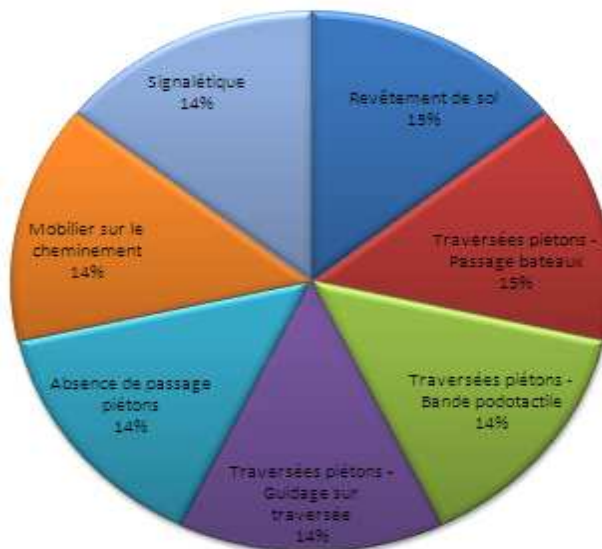
Avenue Marie Curie

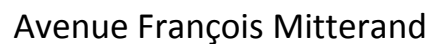
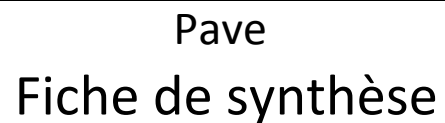
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	1	3 900,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	1	17 250,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	780,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	1	8 500,00 €
	Absence de passage piétons	1	8 200,00 €
	Mobilier sur le cheminement	1	1 180,00 €
	Signalétique	1	300,00 €
TOTAL			40 110,00 €

Coût de la mise en conformité

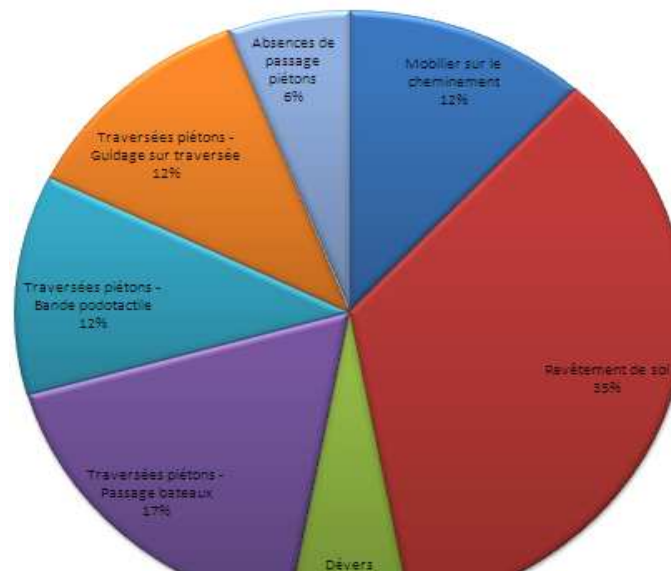
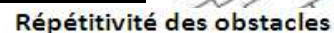


Répétitivité des obstacles





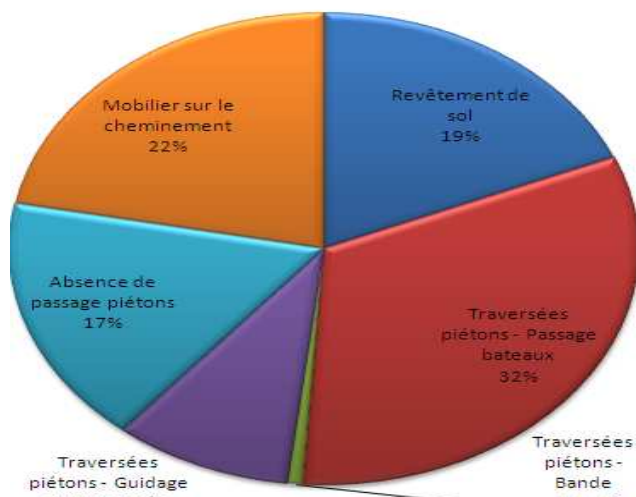
Coût de mise en accessibilité des obstacles



Avenue Jean Moulin

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	1	12 720,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	2	22 050,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	555,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	1	6 250,00 €
	Absence de passage piétons	1	11 600,00 €
	Mobilier sur le cheminement	4	14 920,00 €
TOTAL			68 095,00 €

Coût de la mise en conformité des obstacles



Répétitivité des obstacles



Avenue Jean Jaures

Contraintes d'accessibilité

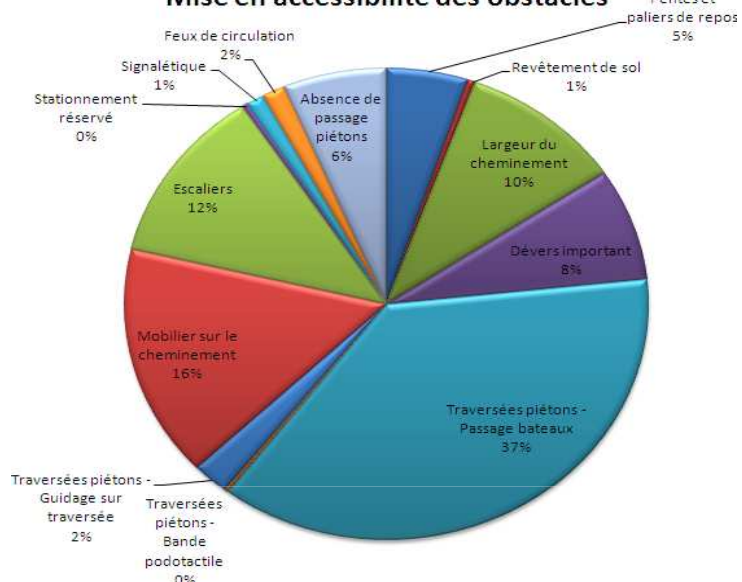
Nombre
d'obstacles

Estimation
financière (€ HT)

	Pentes et paliers de repos	2	6 500,00 €
	Revêtement de sol	2	600,00 €
	Largeur du cheminement	4	13 050,00 €
	Dévers important	3	9 930,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	4	47 800,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	330,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	1	2 950,00 €
	Absence de passage piétons	1	8 200,00 €
	Escaliers	3	15 485,00 €
	Stationnement réservé	1	500,00 €
	Signalétique	1	1 400,00 €
	Feux de circulation	1	1 840,00 €
	Mobilier sur cheminement	5	20 500,00 €
TOTAL			129 085,00 €



Mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles





Pave

Fiche de synthèse

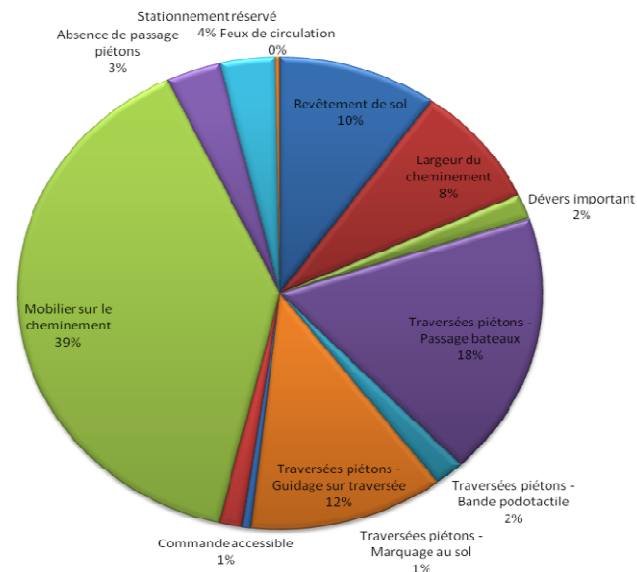


Rue Celestin Freinet

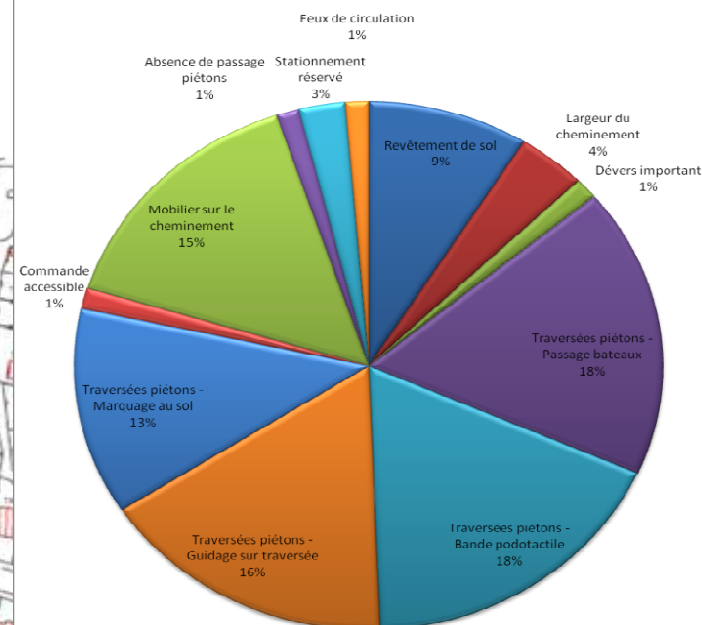
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	7	23 950,00 €
	Largeur du cheminement	3	20 350,00 €
	Dévers important	1	4 180,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	14	44 000,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	14	4 485,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	13	29 300,00 €
	Traversées piétons - Marquage au sol	10	1 300,00 €
	Absence de passage piéton	1	8 200,00 €
	Mobilier sur le cheminement	12	95 650,00 €
	Commande accessible	1	3 500,00 €
	Stationnement réservé	2	8 400,00 €
	Feux de circulation	1	600,00 €
TOTAL			243 915,00 €



Coût de la mise en accessibilité



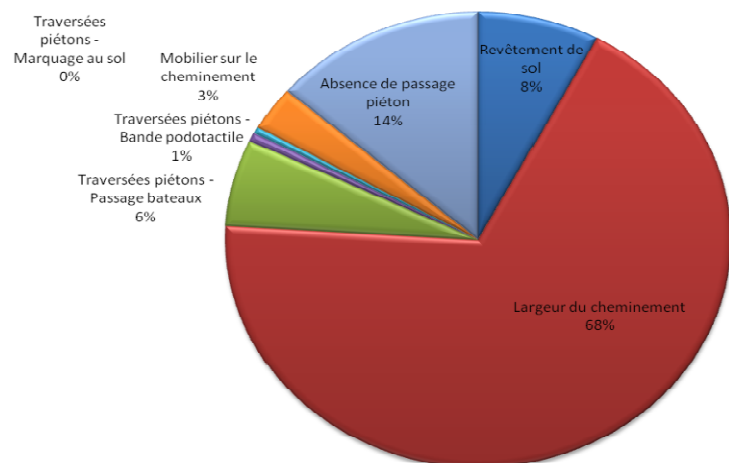
Répétitivité des obstacles



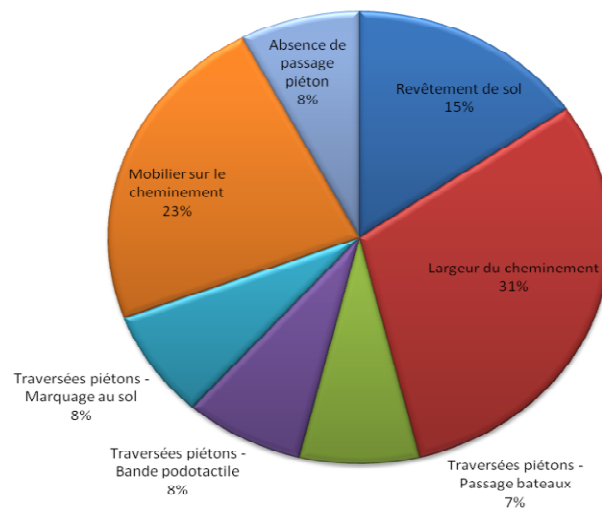
Desserte Hôtel de Ville

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	2	4 100,00 €
	Largeur du cheminement	4	36 100,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	1	3250
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	330,00 €
	Traversées piétons - Marquage au sol	1	250,00 €
	Absence de passage piéton	1	7 250,00 €
	Mobilier sur le cheminement	3	1 660,00 €
TOTAL			52 940,00 €

Coût de mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles



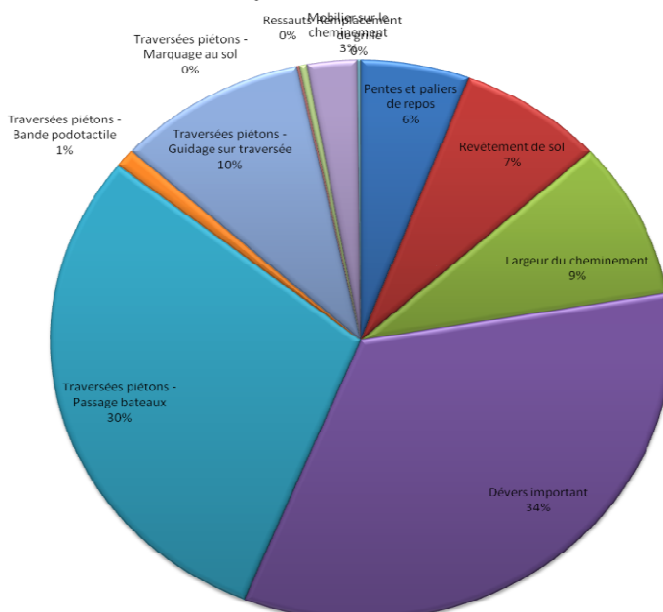
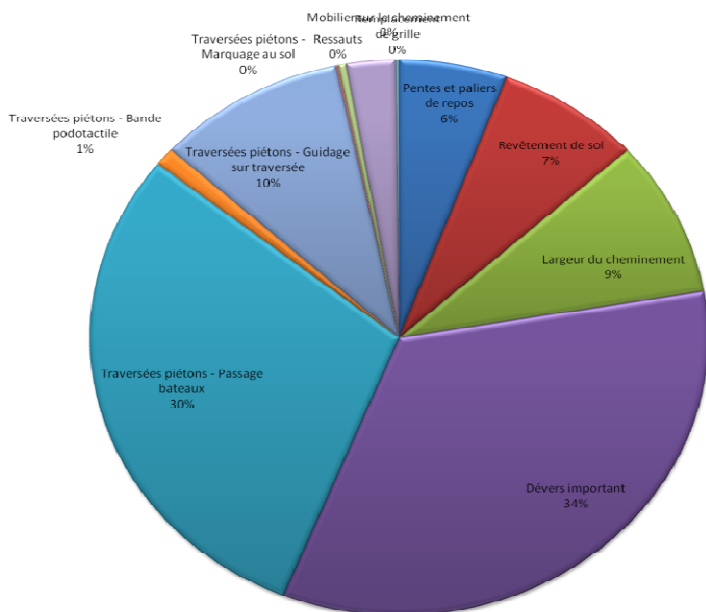
Avenue de la Madeleine

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Pentes et paliers de repos	2	10 000,00 €
	Revêtement de sol	3	13 390,00 €
	Largeur du cheminement	5	16 070,00 €
	Dévers important	6	59 700,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	8	52 350,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	5	1 875,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	4	17 500,00 €
	Traversées piétons - Marquage au sol	1	250,00 €
	Ressauts	2	710,00 €
	Mobilier sur le cheminement	4	4 570,00 €
	Remplacement de grille	1	300,00 €
TOTAL			176 715,00 €



Coût de la mise en accessibilité des obstacles

Répétitivité des obstacles





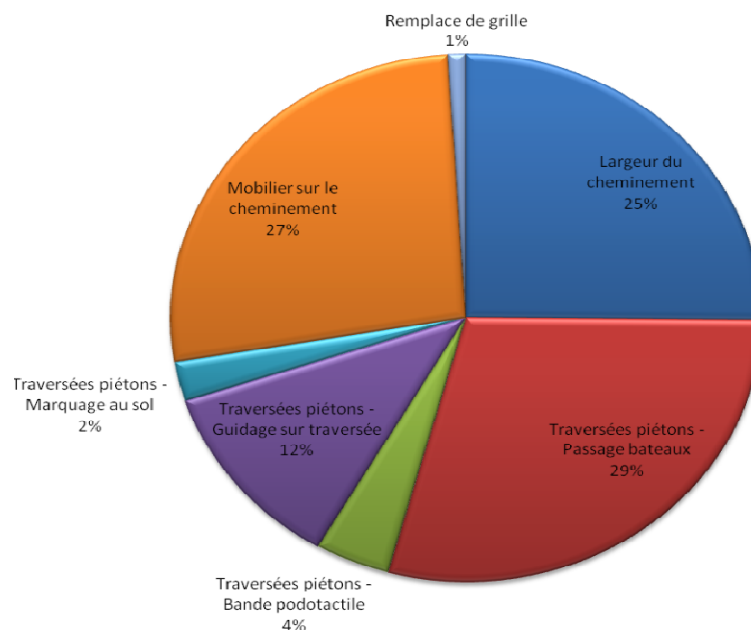
Pave Fiche de synthèse



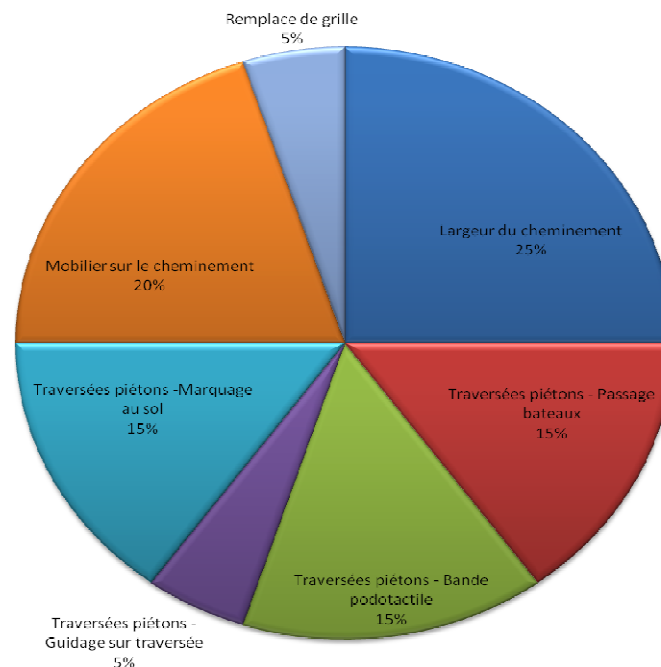
Rue Gambetta

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Largeur du cheminement	5	11 620,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	3	13 450,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	3	1 890,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	1	5 350,00 €
	Traversées piétons -Marquage au sol	3	1 110,00 €
	Mobilier sur le cheminement	4	12 340,00 €
	Remplace de grille	1	450,00 €
TOTAL			46 210,00 €

Coût de la mise en accessibilité des obstacles



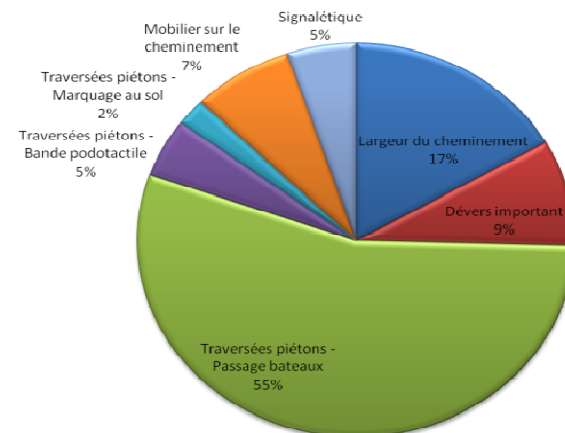
Répétitivité des obstacles



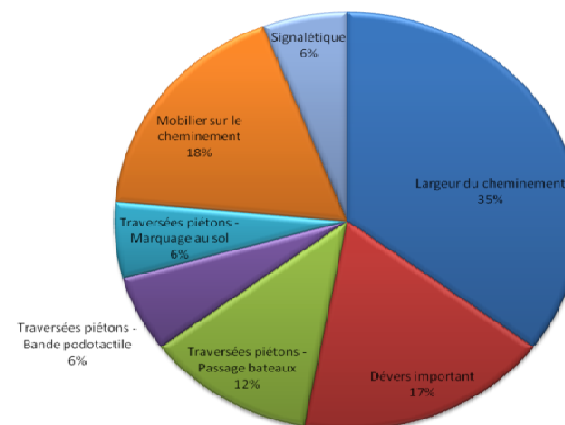
Avenue de la Tramontane

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Largeur du cheminement	6	7 380,00 €
	Dévers important	3	3 840,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	2	24 250,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	2 130,00 €
	Traversées piétons - Marquage au sol	1	970,00 €
	Mobilier sur le cheminement	3	3 300,00 €
	Signalétique	1	2 250,00 €
TOTAL			44 120,00 €

Coût de la mise en accessibilité des obstacles



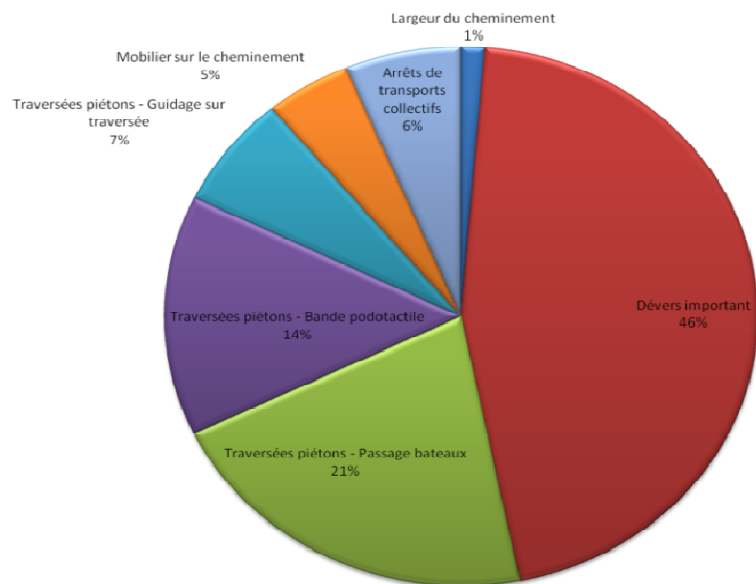
Répétitivité des obstacles



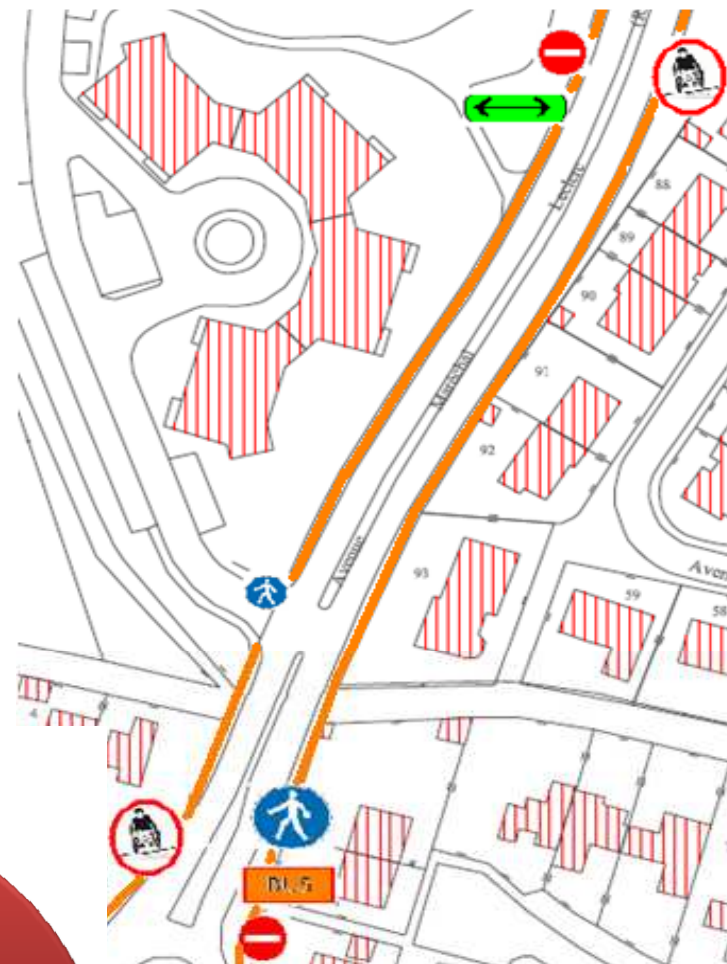
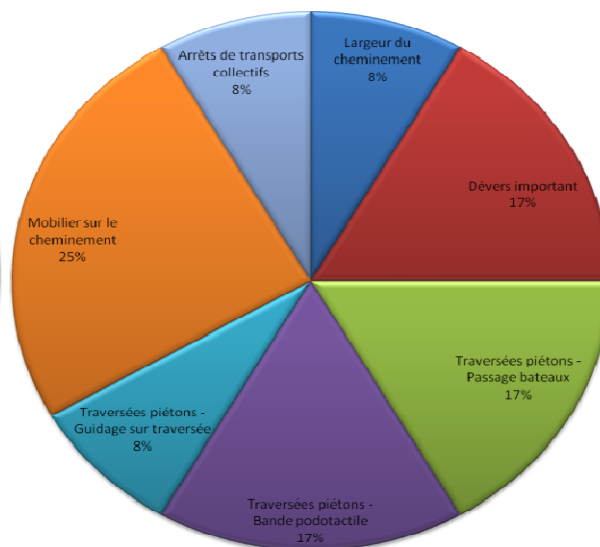
Avenue Maréchal Leclerc

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Largeur du cheminement	1	770,00 €
	Dévers important	2	26 960,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	2	12 450,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	2	8 530,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	1	4 000,00 €
	Mobilier sur le cheminement	3	2 770,00 €
	Arrêts de transports collectifs	1	3 750,00 €
TOTAL			59 230,00 €

Coût de la mise en conformité des obstacles



Répétitivité des obstacles





Pave

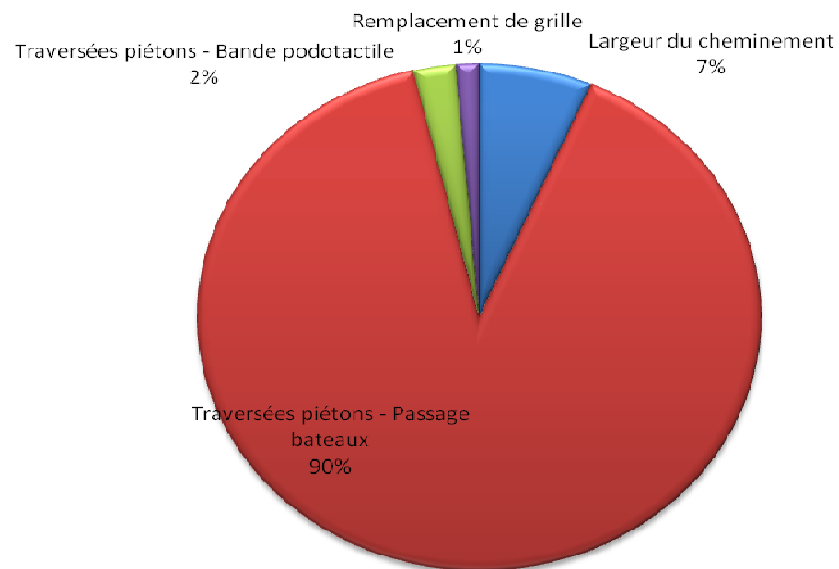
Fiche de synthèse



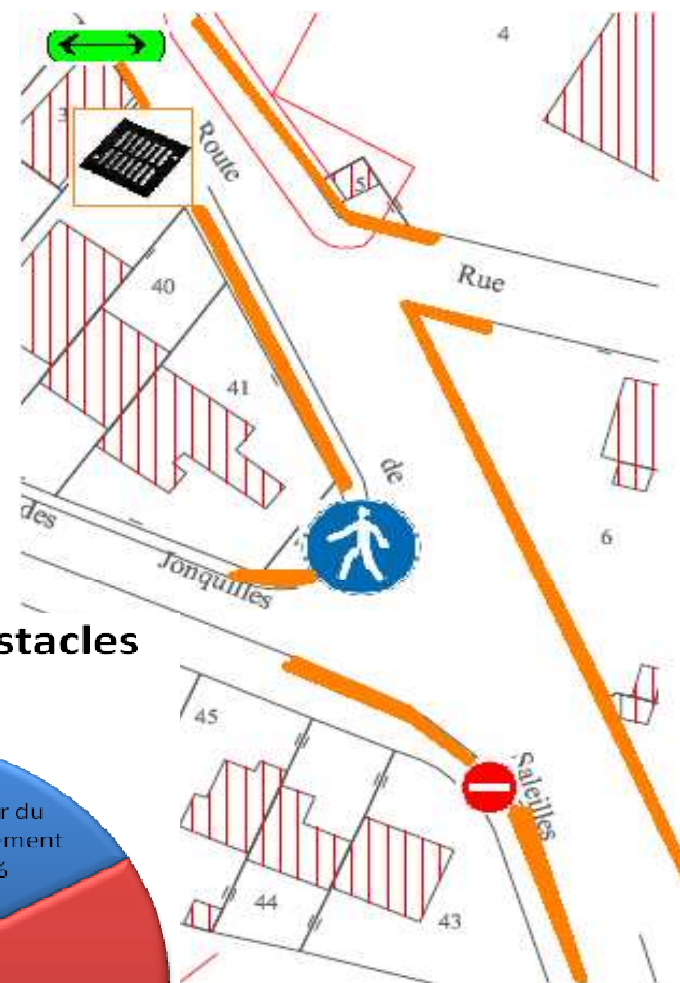
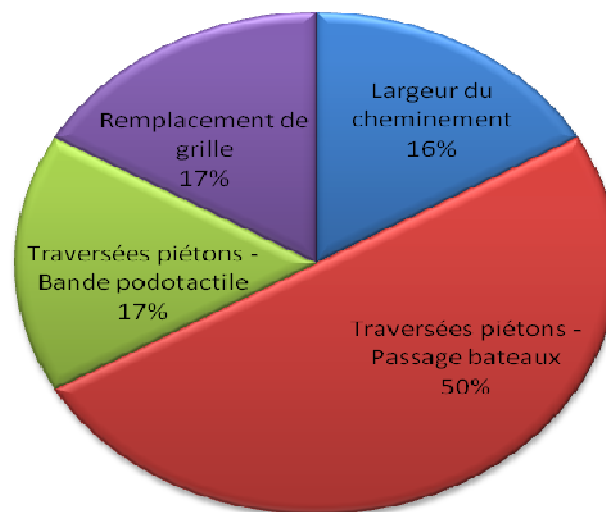
Route de Saleilles

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Largeur du cheminement	1	1 500,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	3	20 650,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	555,00 €
	Remplacement de grille	1	300,00 €
TOTAL			23 005,00 €

Coût de la mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles

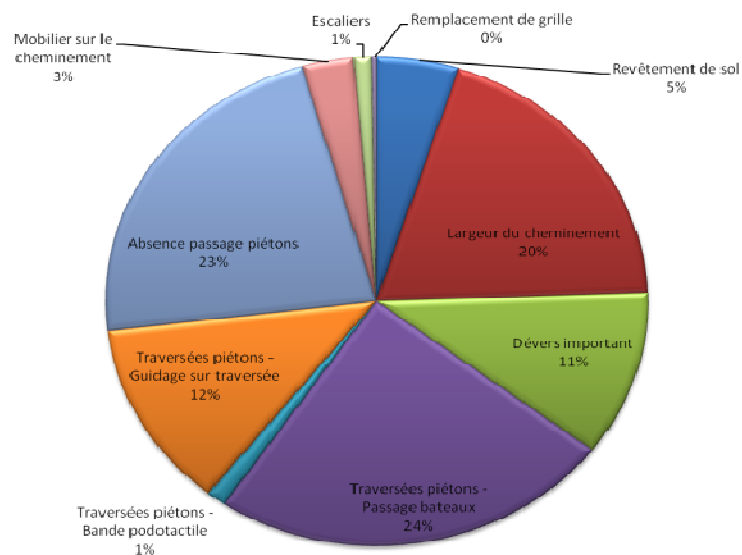


Avenue Carbonnel

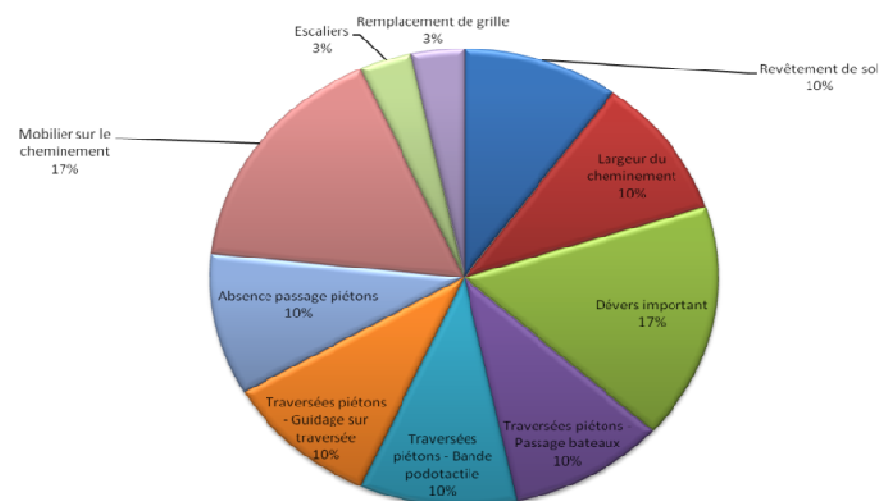
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	3	5 170,00 €
	Largeur du cheminement	3	20 500,00 €
	Dévers important	5	11 540,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	3	25 350,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	3	1 215,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	3	13 050,00 €
	Absence passage piétons	3	23 650,00 €
	Mobilier sur le cheminement	5	3 240,00 €
	Escaliers	1	1 125,00 €
	Remplacement de grille	1	300,00 €
TOTAL			105 140,00 €



Coût de mise en accessibilité des obstacles



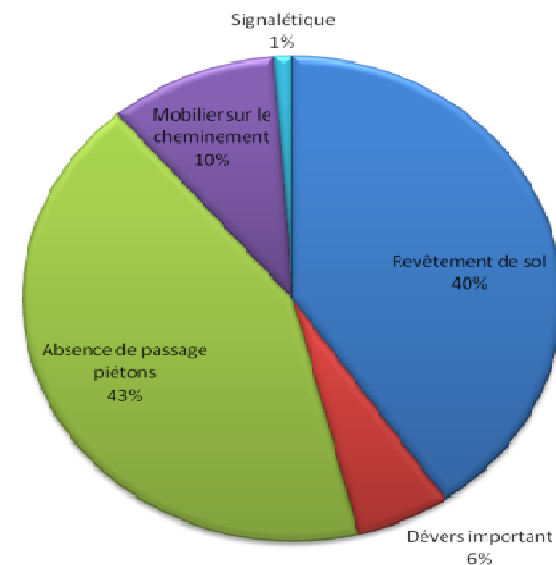
Répétitivité des obstacles



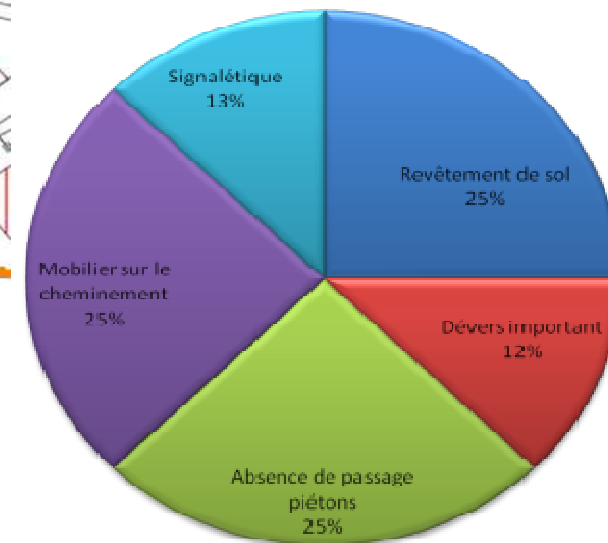
Rue des Rouquettes

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	2	10 980,00 €
	Dévers important	1	1 540,00 €
	Absence de passage piétons	2	11 600,00 €
	Mobilier sur le cheminement	2	2 750,00 €
	Signalétique	1	300,00 €
TOTAL			27 170,00 €

Coût de mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles





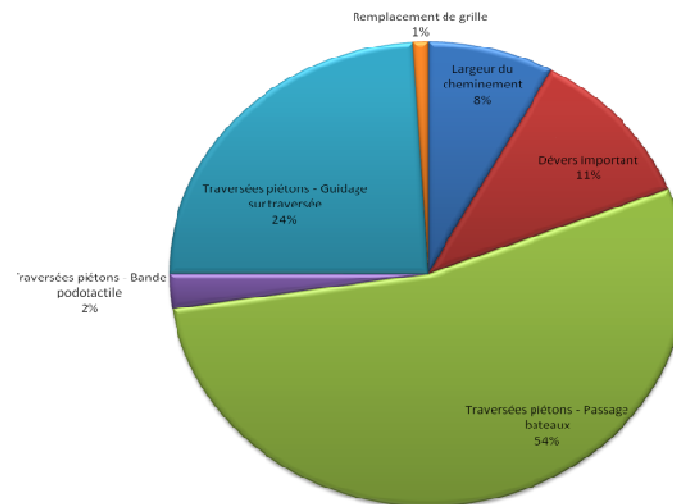
Pave Fiche de synthèse



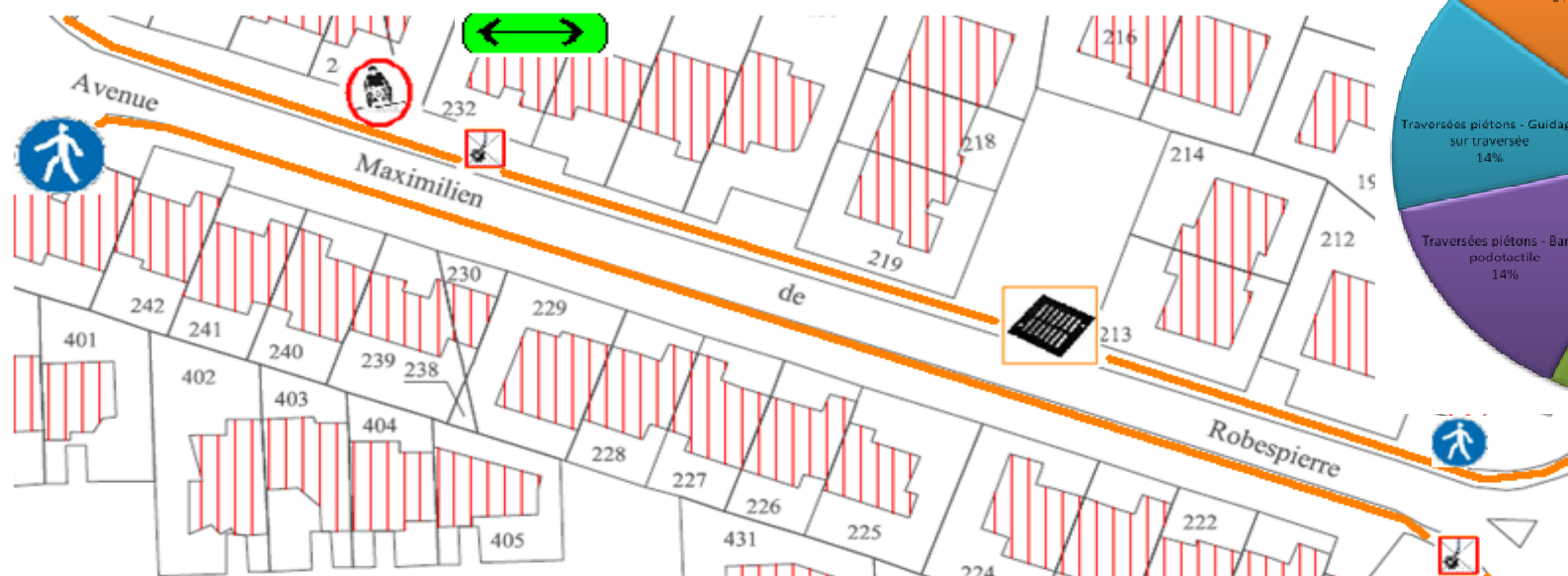
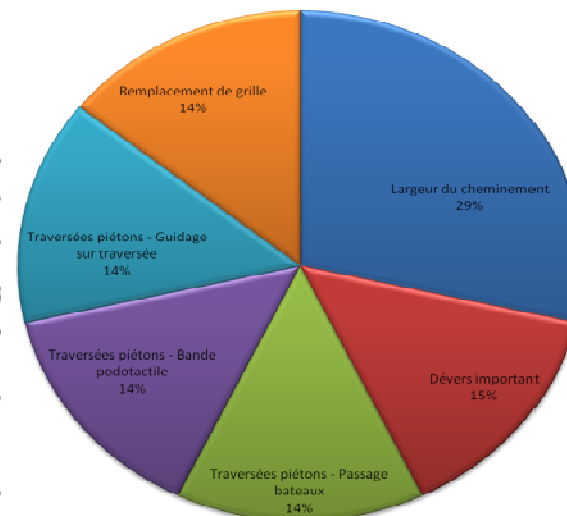
Avenue de Robespierre

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Largeur du cheminement	2	2 560,00 €
	Dévers important	1	3 580,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	1	17 250,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	780,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	1	7 750,00 €
	Remplacement de grille	1	300,00 €
TOTAL			32 220,00 €

Coût de mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles



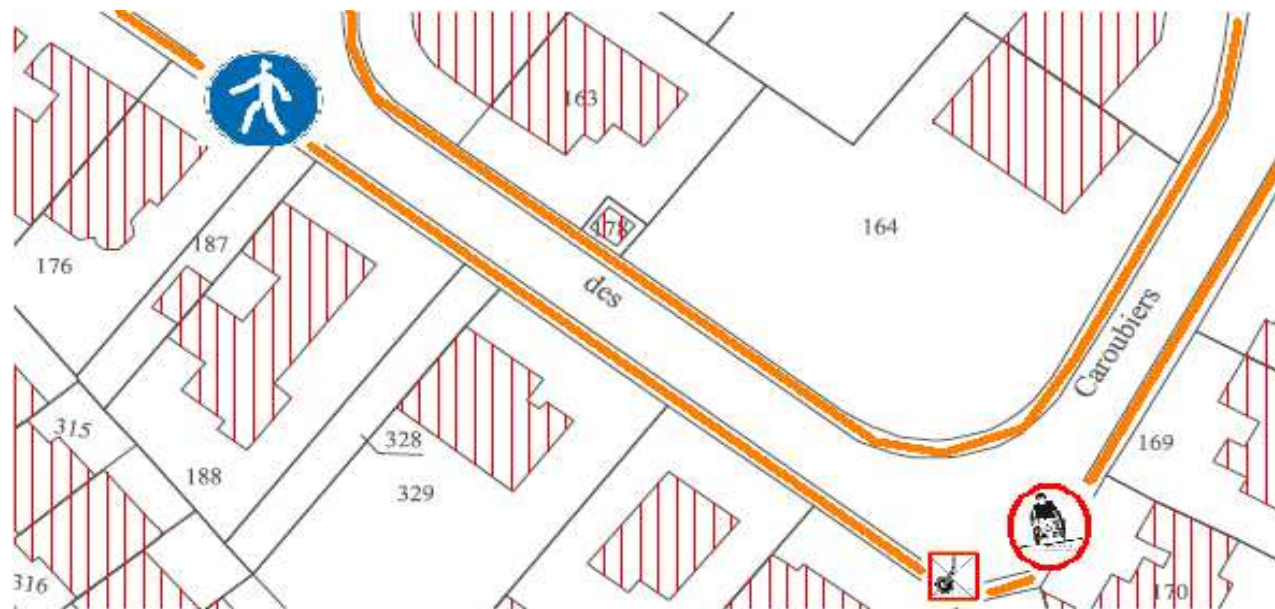


Pave Fiche de synthèse



Rue des Caroubiers

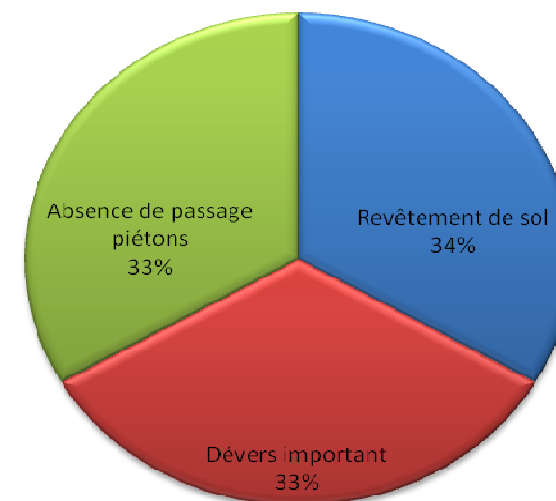
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	1	1 200,00 €
	Dévers important	1	3 580,00 €
	Absence de passage piétons	1	8 200,00 €
TOTAL			12 980,00 €



Coût de mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles





Pave Fiche de synthèse

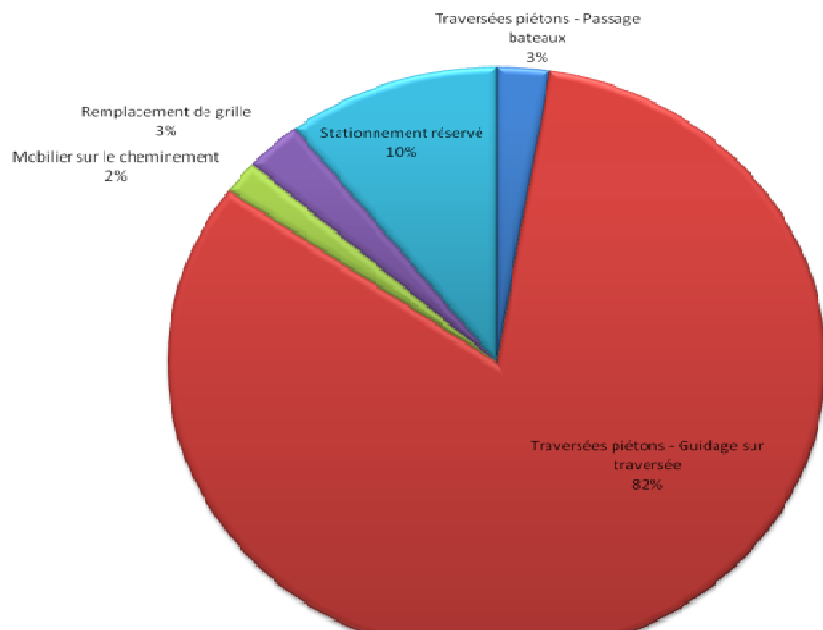


Chemin de Mas Bonique

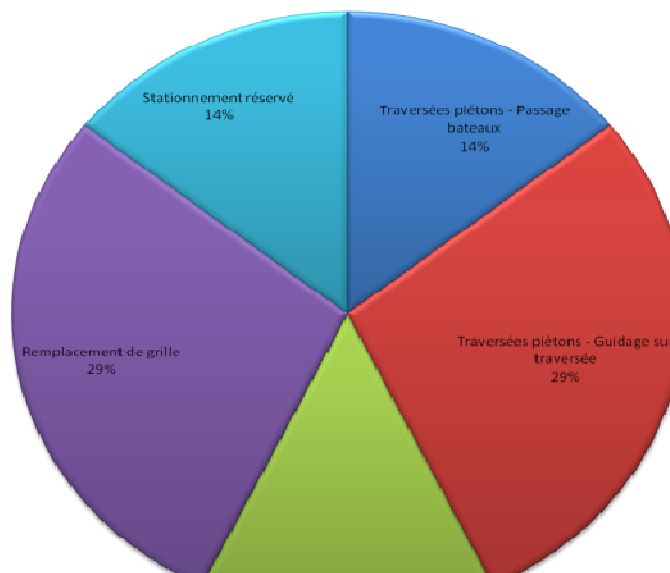
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Traversées piétons - Passage bateaux	1	555,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	2	17 600,00 €
	Mobilier sur le cheminement	1	390,00 €
	Remplacement de grille	2	600,00 €
	Stationnement réservé	1	2 250,00 €
TOTAL			21 395,00 €



Coût de mise en conformité des obstacles



Répétitivité des obstacles

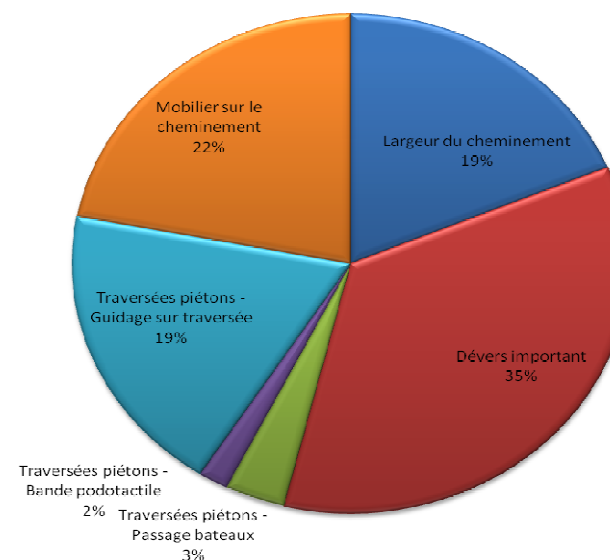


Avenue du Dauphiné

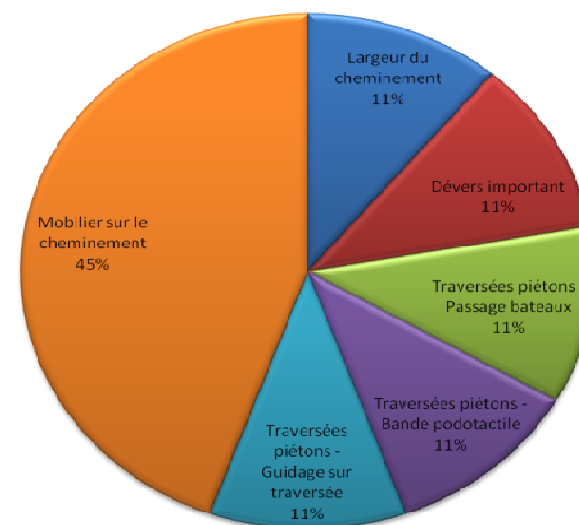
Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Largeur du cheminement	1	3 500,00 €
	Dévers important	1	6 580,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	1	650,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	1	330,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	1	3 550,00 €
	Mobilier sur le cheminement	4	4 110,00 €
TOTAL			18 720,00 €



Coût de mise en accessibilité des obstacles



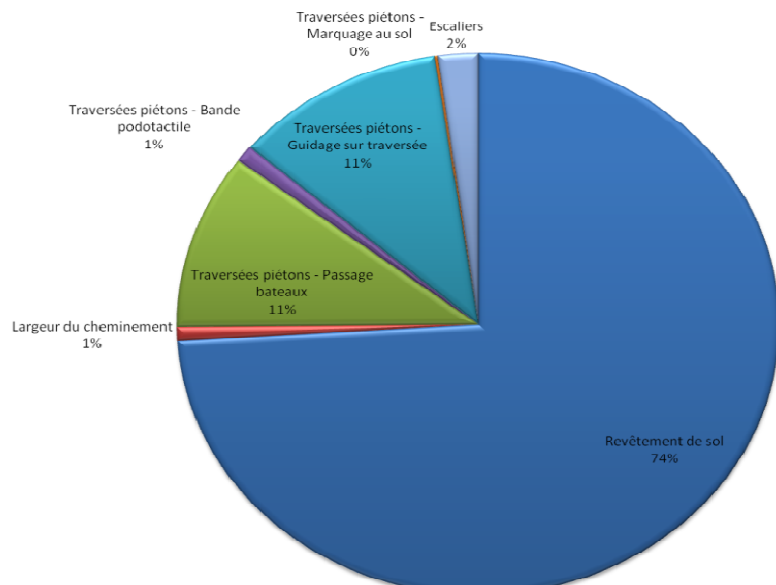
Répétitivité des obstacles



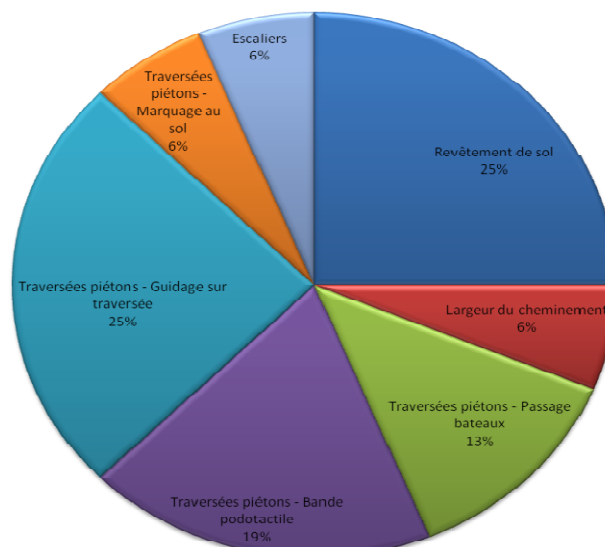
Avenue Dugommier

Contraintes d'accessibilité		Nombre d'obstacles	Estimation financière (€ HT)
	Revêtement de sol	4	108 220,00 €
	Largeur du cheminement	1	1 210,00 €
	Traversées piétons - Passage bateaux	2	15 300,00 €
	Traversées piétons - Bande podotactile	3	1 440,00 €
	Traversées piétons - Guidage sur traversée	4	16 600,00 €
	Traversées piétons - Marquage au sol	1	250,00 €
	Escaliers	1	3 150,00 €
TOTAL			146 170,00 €

Coût de mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles





Pave Fiche de synthèse



Rue Ramon Muntaner

Contraintes d'accessibilité

Nombre
d'obstacles

Estimation
financière (€ HT)

 Revêtement de sol

2

11 000,00 €

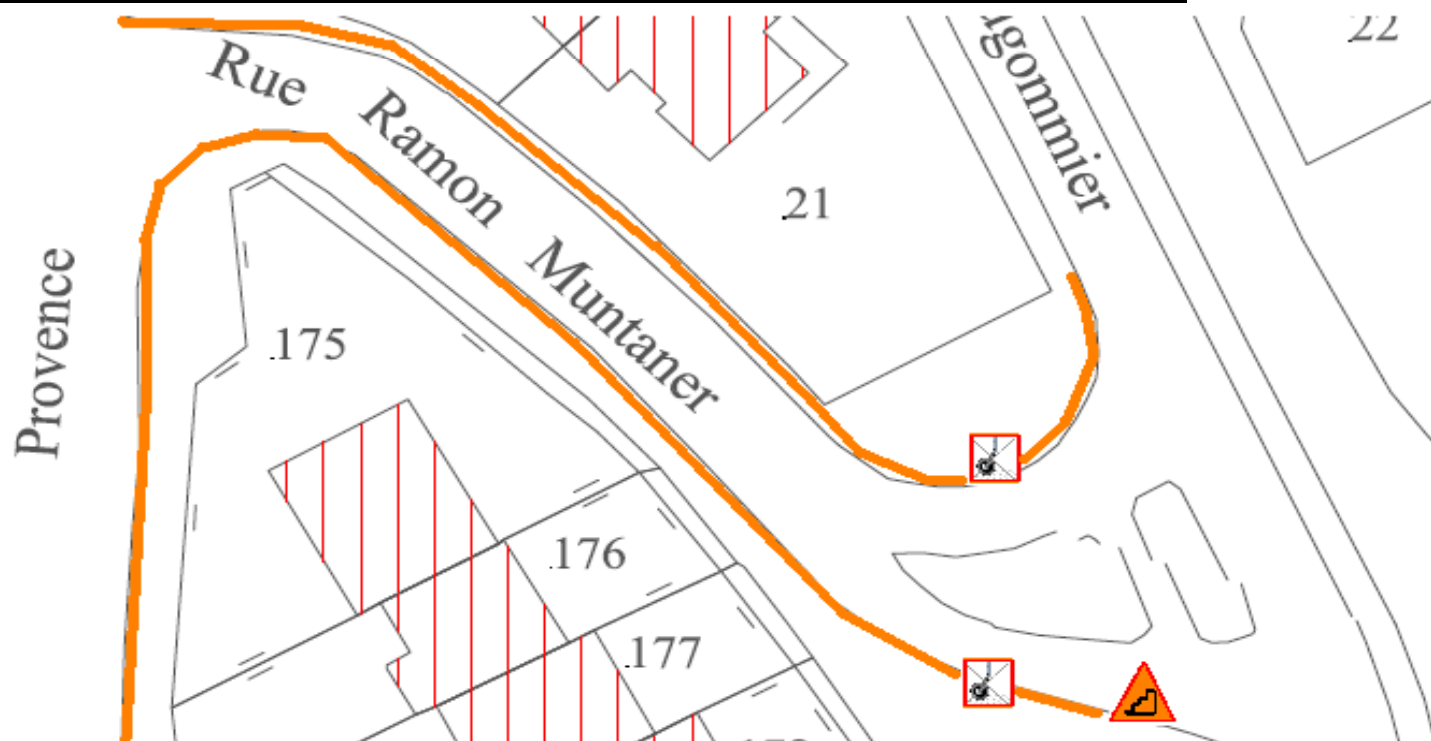
 Escaliers

2

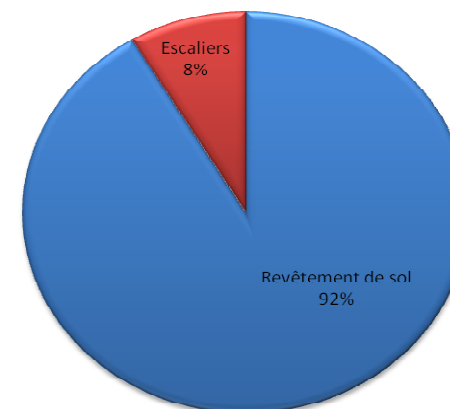
1 020,00 €

TOTAL

12 020,00 €



Coût de mise en accessibilité des obstacles



Répétitivité des obstacles

